Zeitschrift: Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

Band: 77 (2013) **Heft:** 307-308

Artikel: Régionalité linguistique du Mystère de saint Vincent (BnF, fr. 12538)

Autor: Leroux, Xavier

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-842200

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Régionalité linguistique du *Mystère de saint Vincent* (BnF, fr. 12538)

0. Présentation du texte et remarques préliminaires

Le Mystère de saint Vincent (désormais SV) nous est parvenu dans un seul manuscrit conservé à Paris, le ms. BnF, fr. 12538. Ce volume est composé de 214 feuillets numérotés et ne contient pas d'autre texte que SV, qui compte un peu plus de 15.000 vers répartis en trois journées. Cette pièce anonyme a été représentée à Angers en 1471 en présence de René d'Anjou, de sa seconde épouse Jeanne de Laval et de son frère Charles du Maine. Mais il est maintenant établi que le texte dont nous disposons a été composé en vue d'une représentation qui doit avoir eu lieu en 1476 au Lude, dans l'actuel département de la Sarthe. Ainsi, alors que le prologue de 1471 a été reporté dans le manuscrit sans modification apparente, le texte du mystère paraît avoir été repris en vue d'une nouvelle représentation. Ces remaniements se vérifient par l'intervention d'une seconde main dans le dernier cahier et par l'ajout de quelques indications scéniques dans les marges.

Localiser la langue d'un texte dont on connaît relativement bien l'histoire ne devrait poser aucune difficulté. En l'occurrence, on pourrait même être tenté de croire que la localisation de SV s'impose d'emblée et naturellement dans le domaine angevin. Mais la circulation des textes dramatiques et celle de leurs auteurs au Moyen Âge nous interdisent d'identifier trop spontanément l'aire d'origine de la langue d'une pièce au lieu de sa représentation.

Cette étude pour la régionalité linguistique de *SV* se fonde sur une liste sélective de remarques¹. Elle s'appuie également sur la consultation de plusieurs textes contemporains du mystère, dont la langue ou l'origine occidentale a pu être établie avec un degré suffisant de probabilité². Nous renvoyons

Ont été mis de côté quelques traits du Nord ou de l'Est non significatifs du fait de leur emploi très minoritaire dans *SV* et de leur large diffusion dans le domaine d'oïl hors de leur domaine d'origine.

Nous utilisons les sigles du DEAF et les abréviations du DMF2012 et du FEW. Les autres abréviations utilisées sont développées dans la bibliographie. Nous remercions vivement G. Roques pour l'importante documentation qu'il nous a transmise afin d'étayer l'analyse de plusieurs items envisagés ici.

à SV en reprenant la numérotation de notre édition (voir Leroux 2011) et en signalant par une apostrophe le texte inscrit dans les marges du manuscrit³.

La délimitation des différentes zones régionales de l'Ouest du domaine d'oïl est effectuée d'après la «Carte du domaine gallo-roman» de P. Fouché (FouchéPhon, après la p. 106). Le Nord-Ouest constitue l'aire de localisation postulée pour SV d'après les critères extra-linguistiques dont nous disposons. Cette zone réunit l'Anjou (ou l'actuel département du Maine-et-Loire), le Maine (ou les actuels départements de la Mayenne et de la Sarthe) et la Bretagne romane (ou les actuels départements de l'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Atlantique). Au nord, le domaine normand est formé de l'actuelle région de la Normandie⁴, amputée de sa frange orientale et légèrement étendue au-delà de ses limites méridionales. Au sud, le Sud-Ouest est composé du Poitou (ou des actuels départements de la Vendée, des Deux-Sèvres et de la Vienne) et de la Saintonge (ou des actuels départements de la Charente-Maritime et de la Charente).

1. Étude des traits phonétiques et graphiques

La localisation du texte s'appuie sur un peu plus d'une quinzaine de traits phonétiques et graphiques. L'alternance des graphies autour du son [e], la forme *jardrin* et la généralisation du vocalisme [i] pour la conjonction de subordination *se* assurent une localisation large dans l'Ouest, avec des prolongements dans les domaines normand ou anglo-normand.

L'emploi de la graphie *oai* et de ses variantes, le traitement phonétique de *challon*, la réduction de l'hiatus dans les mots issus du lat. PAGENSIS et la réduction de l'hiatus en [i] plutôt qu'en [e] dans le paradigme issu du lat. ADJŪTARE permettent d'affiner cette première orientation. Ces traits conduisent plus spécifiquement vers le Nord-Ouest et la Normandie (surtout méridionale). L'emploi de la forme *ebelucer* oriente vers le Nord-Ouest et peut-être vers l'Orléanais.

Qu'elle soit large ou plus circonscrite, cette première localisation est confirmée par plusieurs items qui, pour diverses raisons, ne nous paraissent pas décisifs. Ainsi, la réduction de -uis à -us, bien attestée dans l'Ouest, est un trait régional qui correspond à l'aire de localisation du mystère, mais cet item reste douteux. Par ailleurs, le traitement phonétique de l'adverbe encore, avec [õ] à l'initiale, et les particularités phonétiques de subler orientent vers l'Ouest, mais pas nécessairement de façon spécifique. Enfin, veillart est loca-

Ainsi, «1006'» renvoie au texte marginal copié autour du v. 1006.

Dans plusieurs ouvrages cités ici, la Normandie est intégrée à l'Ouest (voir par ex. Pope, p. 500).

lisé dans l'Ouest et la Normandie méridionale, mais reste très largement minoritaire dans SV.

La forme *draine* semble tirer vers la Normandie et le domaine anglonormand l'aire de la localisation du texte, mais elle est représentée de façon trop minoritaire pour devoir être prise en compte. Enfin, les recherches menées sur *charruer* et *chiesne* conduisent à écarter ces items.

1.1. Phénomènes généraux

Nous rassemblons dans cette section les phénomènes phonétiques et graphiques communs à plusieurs formes.

• Alternances graphiques autour du son [e]. — Les graphies ay (ou ey) alternent régulièrement avec oy, qui semble transcrire majoritairement [e] plutôt que [we]⁵. En outre, la graphie phonétique e peut se substituer à ay (ou ey), indépendamment de sa position dans le mot⁶.

La diversité et l'éparpillement des cas relevés ne permet pas *a priori* une localisation du texte à partir de l'emploi de ces graphies (Marchello-Nizia 1997, p. 75-80; ZinkPhon, p. 197)⁷. Il est néanmoins bien établi que la diphtongue [ei] a évolué en [oi] «dans tout le domaine d'oïl, sauf à l'Ouest (Anjou, Maine, Touraine, Perche, Bretagne, Normandie centrale et méridionale, Poitou) et dans l'Orléanais» (FouchéPhon, p. 270). De plus, «[t]he use of e < O.F. ei instead of francien we < O.F. oi» est caractéristique de l'Ouest au XVIe siècle (Pope, p. 505). Enfin, dans *Les .XV. joies de mariage*, la graphie *faye* "foie" (QJoyesR 14/96) favorise la localisation du texte dans l'aire occidentale du domaine d'oïl (QJoyesR, p. XXXVI)⁸.

Voir par ex. apersçay "j'aperçois" 2072, 10252, courtaisie 13029 ≠ courtoisie 5967, 8035, 8127, 8207, 12910, deloy 190 (: foy 189), 413 (: loy), etc. ≠ delay 828 (: loy 828), delayemens 670, deleys 10251, effray "effroi" 231, 320, effrays 640, faye "foie" 13883, 13905 (: gaye 13904), layaument "loyalement" 12678 ≠ loyaument 865, 1173, 1232, 1456, 4946, lays "lois" 886 (: palays 885) ≠ loy 30, 81, etc., nayer "noyer" 2204, playe "plaie" 4027 (: joye 4028), 9338 (: envoye 9340), poyas "payas" 7099, praye "proie" 9467 (: joye 9468) ≠ proye 354 (: pourroye 355), 14546 (: joye 14545), resçayvent "reçoivent" 7933, soit "sait" 14223.

⁶ Voir par ex. acheson 479, 7580, 8853, 10529 ≠ occasion 253, cesir "saisir" 1669, ceson "saison" 2171, 5113, 6060, 9799, é "j'ai" 10345, let "laid" 166, vesseau "vaisseau" 167.

Hors du domaine occidental, voir par ex. *layaument* dans BelleHelR, v. 4763 (Hainaut, milieu du XIV^e s.), *courtaisie* dans PassionBonnesF, v. 1520 (Picardie, début du XIV^e s.) ou *apersçay* dans une lettre de Jean de Werchin (Hainaut, 1407), bien que la graphie puisse résulter dans cet extrait d'un rapprochement avec *savoir* (WERCHIN, *Corresp.* G.-W., p. 158).

Voir aussi courtaisie dans BEAUVAU, Troyle B., vol. 2, VII/97 (sachant que le manuscrit de base compte des traits « que l'on relève le plus souvent dans les chartes

Ainsi, tout particulièrement dans les mots dont une voyelle [e] s'est diphtonguée en [ei], le passage à la graphie *e* ou le maintien des graphies *ay* (et *ey*) là où le moyen français tend à généraliser *oy* peut être perçu comme un indice de localisation occidentale du texte. En l'occurrence, la réduction de la diphtongue [ei] à [e] apparaît comme caractéristique de l'Ouest (Pope, p. 502; Nobel 2004, p. 162).

[Loc.: Normandie et Ouest]

• La graphie *oai* et ses variantes. — La graphie *oai* et ses variantes sont employées dans *joaye*⁹, *oayseau | oayson*¹⁰ et *angouaisse*¹¹. D'une manière plus inattendue, la graphie *ouaye* est encore employée dans la conjugaison du verbe *ouïr*: *ouaye* SP1 14748 (: monnoye 14745) compte pour une syllabe et *ouaye* Impft1 13116 (: joye 13115) compte pour deux. Ces graphies transcrivent régulièrement le son [we] (ou [ue] dans *ouaye* Impft1 13116). Y. Greub relève la graphie *oaye* "oie" et note que sa régularité «indique qu'il y a là un fait linguistique », même si «la valeur du critère est incertaine » (GreubRég, p. 196). Selon lui, quelques indices laissent penser que cette graphie oriente vers l'Ouest (GreubRég, p. 302)¹². Les formes similaires relevées par le FEW confirment cette localisation (FEW 25, 775b-776a)¹³. Des graphies analogues relevées dans d'autres mots viennent

angevines et dans les registres de la Chambre des Comptes d'Angers» (p. 549)), courtaysie dans GuillSAndréJehC, v. 2326, et courtaisies dans Charles de Hongrie C., p. 35.

Voir *joaye* 4394, 4397 (: essaye 4398), 7696, 8317, 9384, à côté de *joye* qui est bien plus fréquent et se trouve à la rime avec -oye ou -aye.

Voir oayseau 14539, 14546 ≠ oyseau 8106, oayseaux 3897 ≠ oyseaux 9577, oayseaulx 14391, 14418, 14425, 14493, 14534, 14705 ≠ oyseaulx 14478, oayson 4168, 4869, oaison 4861, 5062.

Voir angouaisse 10584, 10873, engouaisse 7153, 12442, angouaisseux 10853. Noter encore la graphie ouaie dans angouaiesseuses 12538.

Dans TissierFarces³⁸ (d'après le ms. BnF, fr. 25467), voir oaye 292 (: monnoye 291), 483, 682 (: cuidoye 681), ouaye 442 (: voye 441), 1501 (: poye 1500), oays 685 (: joays 686), 1502, oaysons "petites oies" 1502. Voir encore ouayes en 1466 dans le Compte de l'Hôtel-Dieu de Baieux (i.e. Bayeux) (Delisle 1903, p. 247, n. 124), oayes dans un document vendéen de 1533 (Clouzot 1903, p. 134, n. 4), ouayson dans un glossaire latinfrançais normand (Eure, 1348) (RoquesLex 1, p. 251, dans une variante du ms. Conches 1), ouaysons en 1511-1513 dans un document relatif à Angers (Port 1870, p. 55b), mais aussi ouayes dans Les "Apologues" de Guillaume Tardif et les "Facetiae morales" de Laurent Valla (c. 1493-1498) (TARDIF, Apologues R., p. 69, §182, et p. 72, §219) et dans Le Parangon de nouvelles publié à Lyon en 1531 (Parangon de nouvelles, p. 153, l. 29; où ouayes n'est pas une graphie pour ouailles "brebis", mais bien pour oyes dans l'expression ferrer les oyes "perdre son temps" (RLiR 47 (1983), p. 262)).

Voir aussi dans CptRenéL *oaiseau* en 1474 (pièce 150, p. 44; cf. GdfC 10, 228a), *oayseaux* en 1453 (pièce 98, p. 32), en 1471 (pièce 143, p. 42), en 1477 (pièce 253, p. 92)

compléter cette documentation¹⁴. En dépit de quelques exemples situés hors du domaine occidental, l'emploi de ces graphies oriente probablement vers le Nord-Ouest et la Normandie méridionale.

[Loc.: Nord-Ouest et Normandie méridionale]

• Vocalisme du radical du paradigme morphologique issu du lat. VECLUS (FEW 14, 360b, s.v. VĚTŬLUS): *veillart* "vieillard" 6488, 7858. — Présent dans plusieurs textes de l'Ouest¹⁵, le radical relevé est considéré comme occidental: «La carte 1390 de l'ALF montre que la forme [vèy], [væy] s'étend des Landes septentrionales à la Normandie méridionale, et recouvre notamment une partie de l'Anjou, le Maine et la quasi-totalité de la Haute-Bretagne» (Thom 1981, p. 62; voir aussi Chambon 1999, p. 271, et Verrier/Onillon 2, 312b). Toutefois, cette forme est nettement minoritaire dans *SV* à côté de *vueil(le)* et *vueillart*.

[Loc.: Normandie méridionale, Nord-Ouest et Sud-Ouest]

• Réduction de -uis à -us: chapus "billot de bois" 6690' (≠ chapuis 13710 (: puis 13711), 13713'), pertus 12096, 12171 (: plus 12170) (≠ pertuys 11957 (: amis 11958), 12153, 12183, 12184), russelle "ruisselle" 9170. — Ces formes en -us sont localisées dans l'Ouest par E. Goerlich qui note que «[d]er Diphtong ui ist auf u reduciert in: les fruz Anj. M. XXIV 13; so auch im heutigen Patois: bru = bruit; pertus = pertuis» (GoerlichNW, p. 57; voir aussi GentePoit, p. 31-32, et Pope, p. 502)¹6. Quant au radical relevé

et oaiseaulx en 1471-1472 (pièce 642, p. 240). Voir encore oaiseau (à côté de suymes) dans ProvM, n° 1436 (extrait du ms. BnF, lat. 10360), oaiseaux dans les Cronicques et ystoires des Bretons (La Lande de Calan 1910, p. 107), oayseaux (à côté de ayseaux) dans un document vendéen de 1533 (Clouzot 1903, p. 134, n. 4), mais aussi oaiseaux dans l'Histoire de Griseldis de Christine de Pisan (Jeanneau 1970, p. 166).

Voir *jouaie* (FEW 4, 80b), *joaie* dans JonesBret, t. 2, p. 481, *joaye* dans GuillSAndré-JehC, v. 2184, 2353, 2392, 3067, 3071, 3101, 4155 (cf. DEAF, J424), AiquinJ, v. 1116, 1687, 1807, 2568, FierPrMi, p. 117, l. 1681, *joays* dans TissierFarces³⁸, v. 686 (*: oays* 685) (d'après le ms. BnF, fr. 25467), et *jouaye* en 1534 chez Jacques Cartier (Bideaux 1986, p. 113). Voir aussi *cloaison* "cloison" dans *La vaillance des Marseillaises* (VaillMarVM, p. 35) et CptRenéL, en 1451 (pièce 205, p. 76), en 1459 (pièce 201, p. 74), en 1463 (pièce 71, p. 24), en 1470 (pièce 198, p. 71, et pièce 298, p. 113), en 1474 (pièce 58, p. 20, et pièce 740, p. 329).

Voir veil "vieux" dans AiquinJ, v. 2107, BarbeK, v. 7148, PacJobM, v. 1351 (ainsi que vel au v. 1063), QJoyesR, 1/200, 4/12, etc., veille "vieille" dans QJoyesR, 3/213, 4/53, 60, 64, 71, etc., et veillesse "vieillesse" dans QJoyesR, 6/233, etc. Voir aussi MichelJ, p. LXIX, §25, et GentePoit, p. 198b.

J. Pignon relève plusieurs formes significatives dans des textes poitevins (GentePoit, p. 177a, 182a et 198a). Voir aussi bussons dans QJoyesR 8/142, 12/83, et charruye dans PacJobM, v. 965.

dans *russelle* 9170, il est signalé par Verrier et Onillon (Verrier/Onillon 2, 228a-b)¹⁷. P. Fouché situe cependant de telles formes dans l'Est et le Nord-Est (FouchéPhon, p. 287-288). Avec M. Thom qui considère que celles-ci «paraissent difficilement localisables» (Thom 1981, p. 62), nous préférons donc écarter cet item pour la localisation de *SV*.

• Vocalisme de la conjonction si. — La conjonction de subordination se "si" apparaît déjà souvent en moyen français sous la forme si (Marchello-Nizia 1997, p. 362). Dans SV, la forme si est largement majoritaire. Cet emploi est considéré par C. Buridant comme caractéristique de «l'aire anglonormande en particulier» (Buridant, p. 627). De son côté, P. Ménard souligne que, en ancien français, la conjonction se est «rare sous la forme si, sauf parfois dans les parlers de l'Ouest» (Ménard 1994, p. 235) et affirme plus loin qu'«[e]n anglo-normand et dans les parlers de l'Ouest la conjonction se apparaît normalement sous la forme si» (Ménard 1994, p. 343). Cette forme est encore relevée dans Le Mystère de Sainte Barbe en cinq journées et Regnault et Janneton. L'emploi récurrent de si au détriment de se apparaît ainsi comme un indice de localisation occidentale du texte.

[Loc.: Ouest et domaine anglo-normand]

- Réduction de l'hiatus aï. Nous envisageons successivement les paradigmes issus d'ADJŪTARE et de PAGENSIS.
 - (a) L'ancien hiatus *aï* compte systématiquement pour une syllabe dans le verbe *aider* et le substantif *aide*. Dans *SV*, sa réduction n'aboutit vraisemblablement pas à [e] mais à [i], comme tend à le prouver la rime *cuide*: *aide* 4786-4787.

Le vocalisme en [i] de la première syllabe est attesté dans le Nord-Ouest et la Normandie méridionale (FEW 24, 161b et 162b), ainsi que dans un texte poitevin (GentePoit, p. 68, v. 106). Il apparaît encore dans *La ressource de la chrestienté* d'André de La Vigne, originaire de La Rochelle ¹⁸.

Voir aussi *russeau* dans MichelJ, p. LXXI, § 40.

Voir LA VIGNE, Ress. chrest. B, v. 52 et 725. Notons encore, dans Le Mystère de sainte Barbe en cinq journées, la rime aide: bride (BarbeLL, v. 20435-20436), où aide compte pour une syllabe. Dans la Passion de Jean Michel, O. Jodogne corrige pour le mètre le v. 26974 afin d'obtenir une prononciation dissyllabique du mot aide placé à la rime avec subcide, mais la rime subcide: aide (MichelJ, v. 26973-26974), avec aide comptant pour une syllabe, convient si on considère que l'hiatus s'est réduit en [i]. Signalant ensuite que, «dans un vers régulier, aÿde 10944 rime avec succide» (MichelJ, p. LVII, §10), l'éditeur suppose sans doute que, dans ce vers, ne ayde doit être lu n(e) aÿde, mais on pourrait lire në ide. Enfin, O. Jodogne explique la rime remede: aide (MichelJ, v. 29913-29914) en affirmant que, dans ce cas, aide «rime

Le traitement du substantif *aye* "aide" marqué par l'amuïssement de [d] intervocalique reste problématique dans *SV*. Le mot apparaît deux fois à la rime avec *Marie*. Au v. 8462, le mot compte pour deux syllabes et l'hiatus est maintenu. Nous obtenons ainsi la rime *Marie*: *aÿe* 8461-8462. Mais au v. 5852, le mot compte pour une syllabe. Pour la rime *Marie*: *aye* 5851-5852, il faut donc supposer que, dans *aye*, la réduction de l'hiatus se fait aussi en [i].

En dépit de deux exemples relevés dans un document relatif au *Mystère* des trois doms ¹⁹, la documentation réunie oriente vers plusieurs aires occidentales.

[Loc.: Nord-Ouest (> Anjou, Bretagne romane), Normandie méridionale (> Orne) et Poitou]

(b) Tandis que *paysant* 6484 compte pour deux syllabes, *pais* (ou *pays*) "pays" compte 21 fois pour une syllabe²⁰ et 10 fois pour deux²¹. La réduction de l'hiatus à [e] dans *paysan* est largement attestée, bien au-delà de l'aire de localisation de *SV* (FEW 7, 470b-471a). En revanche, cette évolution dans *pais* est caractéristique d'une aire bien plus limitée (FEW 7, 469a; Verrier/Onillon 2, 95a). Le phénomène est aussi signalé dans la *Passion* de Jean Michel (MichelJ, p. LVII) et le *Libvre du bon Jehan* (Reis 1906, p. 87). La réduction de l'hiatus à [e] paraît donc circonscrite à la Normandie et à l'Anjou.

Toutefois, le fait que *pais* rime systématiquement avec un mot en *-is* suggère que la réduction de l'hiatus a abouti à [i] plutôt qu'à [e]. Cette évolution n'est pas attestée par les dictionnaires consultés. Mais, confortée par les observations déjà faites sur *aide* et *aider*, celle-ci est confirmée par *Le Mystère de sainte Barbe en cinq journées* où *pays* compte pour une ou deux syllabes, mais rime toujours avec un mot en *-is*. J.-H. Kim y établit que l'hiatus se réduit en [i] et il répertorie ce phénomène parmi les traits régionaux de l'Ouest (BarbeK, p. 418-419). Ce phénomène est aussi vérifié dans

en \grave{e} » (MichelJ, p. LVII, § 10). Mais il paraît plus pertinent de supposer que ces deux vers riment en [i] et que *remede* doit être lu *remide*.

Voir MystTroisDoms, p. 591 et 597. Mais apparaît aussi la désinence -oint à la P6 de l'imparfait de l'indicatif (MystTroisDoms, p. 592), dont la valeur régionale est discutée plus loin.

²⁰ Aux v. 1368, 2859, 3252, 3345, 4308 (: amis 4307), 8390, 8392, 8416, 8420, 8434, 8492 (: avis 8491), 8502, 8506, 9030, 9781, 9842, 10225, 10759, 12457 (: amis 12458), 14908, 14910.

²¹ Aux v. 574, 617, 1735, 1800, 1802, 1850 (: devis 1851), 3403, 3431 (: haïs 3432), 10564, 10568.

la *Passion* de Jean Michel par les rimes *pays: haÿs* 11534-11535 et *amys: pays* 17695-17696, où *pays* est monosyllabique. La réduction de l'hiatus en [i] explique ce «jeu étrange» qui, pour O. Jodogne, devait permettre à *pays* monosyllabique de rimer en [i] (MichelJ, p. LVII, § 10). Enfin, un exemple similaire est relevé dans *Regnault et Janneton* au v. 707, où *pais*, monosyllabique, rime avec *mis, amis* et *brebis* (ReJanR, p. 36).

Les documents consultés indiquent que cet occidentalisme est principalement représenté dans le Nord-Ouest et la Normandie méridionale.

[Loc.: Nord-Ouest (> Anjou) et Normandie méridionale (> Orne)]

1.2. Traitements spécifiques

Nous rassemblons dans cette section les formes dont le caractère régional tient au traitement spécifique dont elles sont l'objet.

• challon, s.m., "petit bateau à fond plat", 14765': Ilz boullent le challon. 14765'. — Marqué par le vocalisme [õ] dans la syllabe finale, challon est donné par le FEW comme caractéristique du Nord-Ouest et de la Normandie (FEW 2, 633b). Alors que Verrier et Onillon relèvent chalon à côté de chaland (Verrier/Onillon 1, 178a, s. v. chaland), chalons est encore signalé chez l'Angevin Pierre Le Loyer (1550-1634) par Huguet qui se demande s'il ne faudrait pas lire chalans (Hu 2, 176b). Complétée par plusieurs pièces d'archives qui juxtaposent les formes chalon et chalan²², cette documentation confirme l'ancrage de cette forme en Anjou.

Remarque contextuelle: le mot apparaît dans une brève indication scénique attribuée au remanieur, où se trouve également le verbe *bouller* dont le caractère régional est discuté (voir *infra*).

[Loc.: Nord-Ouest (> Anjou, Maine) et Normandie (> Orne)]

charruer, v. tr., "conduire, guider", 11353: (un bourreau s'adresse à Vincent qui doit être supplicié:) Vous aurez la teste esfondree, / puis qu'il fault que je vous charrue. 11352-11353. — Le verbe charruer "labourer" est relevé par le FEW, notamment dans l'Ouest (FEW 2, 425a; voir aussi Verrier/Onillon 1, 187b, et DMF2012, s.v. charruer). Le sens figuré proposé ici n'étant pas relevé dans les dictionnaires consultés et ayant été déduit de la situation dramatique, nous devons envisager que la forme, employée ici à la

La forme *chalon* est relevée dans une pièce du XIII^e siècle des *Coutumes et institu*tions de l'Anjou et du Maine (BeautBeaup, 1^{re} partie, t. 1, p. 163), dans un document de la Sarthe de 1378 (BeautBeaup, 2^e partie, t. 4, p. 79) et un autre de Champtoceaux (Maine-et-Loire) de 1451 (BeautBeaup, 2^e partie, t. 4, p. 167).

rime avec le substantif *rue* 11354, résulte d'un traitement phonétique particulier du verbe *charrier* (ou *charroyer*) "conduire, guider" (DMF2012, s.v. charrier 3) que ne signale pas le FEW avec le vocalisme [ü] (FEW 2, 429b-430a). Le sens du verbe et son identification demeurant incertains, nous laissons de côté cet item.

- chiesne "chaîne", 11253, 11400. La réduction de l'hiatus dans chaeine aboutit usuellement à chesne dans SV, mais aussi à chiesne 11253, 11400. La présence d'un [y] n'est attestée par le FEW que dans le Calvados dans k y ẽ n (FEW 2, 498b). Toutefois, un inventaire de l'abbaye Saint-Bénigne à Dijon daté de 1519, mais connu par une copie de 1724, fournit de nombreuses graphies pour le mot qui se caractérisent par la présence d'un [y]²³. Enfin, la même graphie apparaît encore dans un document à Cognac en 1515 (Dupont-Ferrier 1902, p. 121). Les localisations de ces deux derniers exemples invalident la première conclusion tirée de la consultation du FEW.
- draine, adj. f. subst., "dernière", 944: Helas, que je boyve une draine "un dernier coup" / ou au moins plaine ceste tasse, 944-945. Issu du lat. DE RETRO (FEW 3, 47a-49b), l'adjectif draine se caractérise ici par l'amuïssement des voyelles atones: afr. dereraine > afr. mfr. derraine (relevé dans le texte au v. 6825) > draine. Spécifique de la région normande (FEW 3, 48b), la forme est également relevée comme une variante de derein dans l'ANDi, qui donne plusieurs exemples de l'ajectif substantivé.

[Loc.: Normandie et domaine anglo-normand]

• ebelucer, v. pr., "se soulever, s'agiter, se ranimer", 9444: (un bourreau s'adresse à Vincent:) Pourtant n'yra ne ça ne la! / Tu n'as garde de repucer / ne de toy point ebelucer! / Deslie tost ce pié, Grimault! 9442-9445. — Le verbe esberucier est signalé dans l'Est (notamment le domaine champenois) et le Nord (chez Gautier de Coinci et Gautier d'Arras), ainsi que dans le domaine anglo-normand et l'Orléanais (FEW 21, 406b; Gdf 3, 341b; TL 3, 801-802; AND2i, s.v. esbrucer). L'évolution de [r] en [l] qui caractérise cette forme a été relevée dans une variante au v. 3732 du Roman de la rose dans l'édition d'E. Langlois: «Ba si s'esbeluce» (RoseLLangl, t. 2, p. 186, où Ba = BnF, fr. 1571). Cette occurrence suggère une localisation dans l'Orléanais de la forme en [l]. Mais celle-ci se poursuit jusqu'à l'époque contemporaine en Haute-Bretagne, dans le Maine et l'Anjou dans le verbe

Dans MémSBGH 10 (1894), voir *chiesne* (p. 40), *chienne* (p. 55 et 59), *chiennettes* (p. 76) et *chienons* (p. 34). Le document répertorie dans le glossaire (p. 327) les formes *chiesne*, *chienne*, *chiennette* et *chienons*. Malgré la défiance de l'éditeur visà-vis de cette copie (p. 3), la récurrence de cette graphie paraît en garantir l'originalité.

éblucer, utilisé à propos des jeunes enfants ou des oiseaux avec les sens secondaires de "éveiller, élever" à la voix transitive et "croître, grandir" en construction pronominale (FEW 21, 451a; *RLiR* 30, p. 116-117).

Remarque contextuelle: *ebelucer* est employé dans la même phrase que le verbe *repucer* dont le caractère régional est discuté (voir *infra*).

[Loc.: Nord-Ouest, (?) Orléanais]

• *jardrin*, s.m., "jardin" 10676. — Bien que la forme apparaisse ponctuellement ailleurs, notamment dans une charte champenoise (Matsumura 2004, p. 606), la réduplication progressive dont résulte le second *r* (CleriadusZ, p. LXXVI) est caractéristique d'une aire occidentale, à l'exclusion de la Normandie (ALF 712; GreubRég, p. 169-170 et 341-342). Nous relevons encore cette forme dans *Le Mystère de la Résurrection* (Mist-RésAngS, v. 4900) et *La Pacience de Job* (PacJobM, v. 5161), à côté de *jardriner* (PacJobM, v. 5147, 5162).

[Loc.: Ouest]

• *subler*, v. intr., "siffler", 7272 (à côté de *sifflet* "rasade, gorgée, lampée" 12304): *Tu peuz trop bien subler a baude*. 7272²⁴. — L. Jagueneau signale que «la réalisation en [bl] (actuellement [bj] dans le Centre-Ouest), sans sifflante, a été très répandue, surtout dans l'Ouest où elle est toujours attestée, de même qu'en franco-provençal et en occitan (A.L.F. cartes 1231-1232)» (Jagueneau 2006, p. 289; voir aussi FEW 11, 565a). Les exemples enregistrés dans les dictionnaires (Gdf 7, 416c; Hu 7, 96b; TL 9, 1049) confirment que ce consonantisme est largement répandu, bien qu'il soit particulièrement bien ancré dans l'Ouest. Quant au vocalisme en [ü] qui caractérise la syllabe initiale, il est relevé en Bretagne romane (Coulabin, 346), en Anjou (MistRésAngS, t. 1, p. 47, et t. 2, p. 997) et plus largement dans l'Ouest, mais pas de manière spécifique (FEW 11, 565a-b). La concomitance de ces deux traitements phonétiques oriente probablement vers l'Ouest²⁵.

[Loc.: Ouest]

uncor, adv., "encore", 13066, 14799, uncorre 7499, 9186, 12622, 12747, oncore
 11347' (didascalie ajoutée, puis barrée par le remanieur). — Avec l'initiale

Sur la tournure subler a baude, voir Cohen 1956, p. 131, MistRésAngS, t. 1, p. 47, et Leroux 2011, t. 2a, p. 280.

J.-P. Chambon et J.-P. Chauveau notent de leur côté: «En moyen français et en français préclassique, les exemples (...) que nous sommes en mesure de localiser sont occidentaux» (Chambon/Chauveau 2000, p. 67).

en [õ], l'adverbe est attesté dans les patois modernes dans deux aires principales: la Normandie et le Maine, d'une part, et le domaine francoprovençal, d'autre part (FEW 4, 475a)²⁶. Relevant cette forme dans la *Bible du XIIIe siècle*, P. Nobel note plus largement qu'elle est «surtout fréquente en anglonormand et dans l'Ouest continental» (Nobel 2012, p. 30).

[Loc.: Ouest, domaine anglo-normand et domaine francoprovençal]

2. Étude des traits morphologiques

Tandis que la localisation de deux formes verbales demeure discutable, la moitié des phénomènes pris en compte confirme massivement la localisation linguistique de SV dans l'Ouest, avec un ancrage plus spécifique dans le Nord-Ouest. Parmi les traits qui peuvent être considérés comme régionaux, plusieurs orientent vers le Nord et le Nord-Est. Ceux-ci sont cependant minoritaires et se rencontrent suffisamment régulièrement dans des textes de l'Ouest pour qu'ils ne semblent pas déterminants.

2.1. Morphologie des pronoms et des déterminants

Les formes régionales relevées dans les pronoms personnels favorisent une localisation large dans le domaine occidental. Alors que l'emploi du démonstratif ca paraît occidental, le caractère régional du démonstratif ca est remis en question.

Le pronom personnel el au féminin singulier. — À la P3, à côté de elle, la forme el est fréquente²⁷. Parfois utilisée par le copiste au détriment du mètre, cette forme est caractéristique de l'aire occidentale du domaine d'oïl (ZinkMorpho, p. 93-94; Pope, p. 503).

[Loc.: Ouest]

• Le pronom personnel *eulx* au féminin pluriel: ... *aux bestes sauvaiges*, / afin que d'eulx soit devoré 14442-14443. — L'emploi du pronom eulx pour le féminin à la P6 est caractéristique de l'Ouest (ZinkMorpho, p. 94; Zink 1997, p. 19). La forme est aussi relevée dans *La Vengeance Raguidel* (VengRagR, p. 98).

[Loc.: Ouest]

Voir uncore dans VaillMarVM, v. 193. La forme oncores relevée dans Le Mystère de saint Genis (OUDIN, St Genis M.S., v. 3294) concilie les deux orientations linguistiques que suggèrent les premiers éléments d'analyse recueillis ici.

Voir aux v. 4137, 4958, 4959, 6972, 8377, 11465, 12040 (forme corr.), 12196, 12204, 12206, 12697, 12979, 14198 (forme corr.), 14280, 14742, 14931.

• Le pronom personnel *ly* pour *luy* au masculin. — À la P3, tandis que *li* atone est progressivement supplanté par *lui* au XV^e siècle, l'emploi fréquent de *ly* pour *luy* tonique au masculin singulier du CRind semble résulter de «[1]a tendance à la réduction de /wi/ à /i/ qui se fait sentir à l'Ouest au XII^e siècle » (ZinkMorpho, p. 98-99). Dans *SV*, *ly* alterne avec *luy* après préposition aux v. 31, 1505, 1510, 14402, ainsi que dans *Dictes ly* "Diteslui" 14317.

[Loc.: Ouest]

Le déterminant démonstratif sa: Ses pouvres gens la l'ensepveliront / par l'ordonnance a sa bonne matrosne, / a qui Jhesus envoya (...) 172-174, (...) avant que je porte sa maxe / qui me poyse tant sur l'espaule! 946-947, Nous luy donnons sa cocte d'armes, / afin qu'on congnoisse qu'il est 2065-2066, Sa forest est espouentable 2277, Or adviser quel gref et quel oultraige / nous fait sa gent fainte, faulce et inique 2531-2532, Vous leur donnerez (...)/(...)sa paire de vieulx houseaux / qui pendent a celle cheville 3896-3899, De celle faulse loy paienne / ne vieulx plus, mais la chrestienne / a jamais je vueil maintenir, / sans sa faulse loy plus tenir 5831-5834, Sa faulse loy mal pourpencee, / qui est orde, ville et paillarde, / oste, je te pry, et regarde / que te vallent ses marmousez 6904-6907, Amis de Dieu, qui souffrez paine / et fain en sa prinson villaine 7758-7759, Chace sa mouche qui te point 8752, Baille sa chesne par dehors 9620, Or ça, baille moy maintenant / sa chesne, si sera lyé! 9624-9625, Trante besans d'or je vous donne, / qui sont en sa bourse de soye 10889-10890, Que sa piece de fer soit chaude 11659, et delaisson sa deablerie / laquelle (...) 13242-13243, Baisse sa teste vistement 13755, Boute luy de sa couverture / sur luy (...) 14127-14128, J'ay grant paour que sa gent me voyge, / qui est de mauvaise nature 14897-14898. — Dans les exemples relevés, l'emploi de sa comme démonstratif est vérifié par l'impossibilité de référer à une personne pouvant être considérée comme le possesseur de l'objet déterminé. Le mot sa acquiert une valeur déictique et doit être traduit par 'cette'. Aux v. 5831-5834, on note l'alternance de celle faulse loy et sa faulse loy qui confirme l'équivalence de celle et sa avec une valeur démonstrative.

Alors que nous relevons un autre emploi du démonstratif sa dans Le Mystère du roy Advenir (JPrierM, v. 6284-6285), G. Roques en signale plusieurs exemples dans la traduction du De viribus herbarum localisé dans le Sud-Ouest (RLiR 77 (2013), p. 586). Ainsi, parallèlement à la création analogique du démonstratif ce d'après l'article défini le, celle du féminin sa d'après la paraît caractéristique de l'Ouest.

[Loc.: Ouest]

• Le déterminant démonstratif cestes: cestes manieres et formes 10641, cestes lectres 10734, cestes choses 13051, cestes gens 13185. — Le maintien du féminin pluriel cestes en moyen français est considéré comme caractéristique de l'Ouest (Pope, p. 326; GoerlichNW, p. 72). Mais, dans son édition d'une traduction d'Aeneas Silvius Piccolomini, J.-C. Lemaire estime que le recours à cestes relève au XVe siècle d'un marquage stylistique du texte (Lemaire 2007, p. 54). Une recherche en plein texte du démonstratif cestes dans le DMF2012 fait apparaître une grande représentation de l'auteur vendéen Pierre Bersuire, mais aussi un nombre très important d'attestations relevées dans différents textes de Georges Chastellain. Si la liste des occurrences orientant vers l'Ouest peut être allongée²⁸, d'autres encore conduisent hors de la partie occidentale du domaine d'oïl²⁹. Il paraît donc peu pertinent de réduire l'aire de localisation de cestes à l'Ouest.

2.2. Morphologie verbale

L'emploi récurrent de *suymes* (IP4 du verbe *estre*), du radical *vieu-* à l'IP du verbe *vouloir* et des infinitifs *suyvoir* et *ensuyvoir* garantit une localisation de *SV* dans l'Ouest et plus précisément dans le Nord-Ouest. La seule occurrence de l'infinitif *nectir* confirme cette orientation large, malgré un ancrage possible de la forme dans le domaine picard.

En dépit de leur représentation dans certaines parties de l'Est, du Nord ou du Nord-Est, l'emploi des désinences -on à la P4 et -ge au SP3 des verbes des classes II et III sont des traits bien attestés dans plusieurs textes de l'Ouest.

• Terminaison en -oir de l'infinitif issu du lat. sĕQUĔRE: suyvoir 1575, 1586, 2728, ensuyvoir 8965 ≠ ensuivre 5534. — Ces infinitifs en -oir sont signalés dans la région du Maine (FEW 11, 488b). Ils apparaissent encore dans des coutumes de l'Anjou et du Maine du milieu du XVe siècle (Beaut-Beaup, 1^{re} partie, t. 2, p. 90) et de la fin du XIVe siècle: les homes le Roy le doivent seudre en son ost (BeautBeaup, 1^{re} partie, t. 1, p. 99-100),

Voir Charles de Hongrie C., p. 65, une pièce du Cartulaire de Vitré (1309-1334) (BullCHAM 12 (1896), p. 201, 205, 206, 207, 213, 214, 310) et un document nantais de 1342 (Jones 1989, p. 116).

Voir JacLegrBonB, p. 386, ainsi que plusieurs emplois isolés dans un texte attribué au poète bourguignon Georges Chastellain (Cowling 2002, p. 88), dans les mémoires d'Olivier de La Marche (c. 1470) (Petitot 1825, p. 361, où cestes armes apparaît comme une variante de celles armes employé par ailleurs presque systématiquement) et sous la plume de l'Agenais Nompar de Caumont (Le Lièvre de La Grange 1858, p. 56).

où *suyvoir* est donné comme une variante de *seudre* (BeautBeaup, 1^{re} partie, t. 1, p. 99, n. 7)³⁰.

[Loc.: Nord-Ouest (> Maine)]

nectir, v.tr., "rendre net, nettover", 7401: Si bien te nectiray ta cote / qu'il n'y aura ung seul pelet. 7401-7402. — À côté de neter, la forme en -ir est d'un emploi limité en ancien français. Elle est signalée dans le Pas-de-Calais au XIIIe siècle comme un hapax (FEW 7, 148a)³¹. Elle apparaît au XVe siècle en Normandie. Le DMF2012 relève en effet une occurrence du verbe dans L'ABC des doubles (1451) de Guillaume Alexis (originaire de l'Eure, où il a vécu) (DMF2012, s. v. nettir). Cette forme se retrouve aussi dans une lettre de 1535 du cardinal Jean du Bellay, né à Souday (Loir-et-Cher, à la limite de la Sarthe) en 1492 (ou 1498) (Scheurer 1969, t. 1, n° 215, p. 452), et dans plusieurs pièces d'archives qui témoignent de son emploi dans le Nord-Ouest³² et le Sud-Ouest³³. J.-P. Chambon et J.-P. Chauveau notent qu'«[a]u 16e siècle, net(t)ir, rare aupravant, est employé exclusivement par des auteurs occidentaux» (Chambon/Chauveau 2000, p. 62). Il est «encore de quelque usage au XVIIe s.» (mais est condamné par Voiture) et a été conservé en Normandie et le Haut-Maine (Gdf 5, 491b). Le domaine circonscrit par le FEW pour *nettir* et ses composés renvoie presque exclusivement à la Normandie, au Nord-Ouest et au Poitou (FEW 7, 148a-b; voir aussi Verrier/Onillon 2, 55b). La documentation confirme un fort ancrage de nettir dans l'Ouest du domaine d'oïl, en dépit de la seule attestation ancienne relevée dans le domaine picard.

[Loc.: Normandie, Nord-Ouest, Poitou et (?) Picardie]

• Le radical *vieu-* à l'IP du verbe *vouloir.* — Aux P1, 2 et 3 de l'IP de *vouloir*, nous relevons le radical *vieu-*³⁴. Alors que *vieult* s'explique à l'IP3 par l'évo-

D'après le ms. B = BnF, fr. 5359 (av. 1388) (BeautBeaup, 1^{re} partie, t. 1, p. 66).

Godefroy cite un extrait de «Les Cheval. bannerets, Pièc. rel. à l'hist. de Fr., XII, 447 » (Gdf 5, 491b), mais le statut du texte demeure trop incertain pour que l'exemple puisse être pris en compte.

Dans des comptes du Maine-et-Loire de 1451-1452, où on relève *nectir* (Matz 2000, p. 115 et 116) et *neictir* (p. 115), à côté de *nitiez*, *netiez*, *neictier* et *nitier* (p. 115), dans des documents d'Angers de 1542 (*RHO* 1885, p. 74) et de 1551 (*RHO* 1885, p. 77), ainsi que dans des documents de 1585 relatifs à l'abbaye de Beaumont-lez-Tours (MémSAT 26 (1877), p. 229).

Dans des documents relatifs aux travaux à l'abbaye Sainte-Croix de Poitiers (1485-1486) (René Crozet, *Textes et documents relatifs à l'histoire des arts en Poitou (Moyen Âge - début de la Renaissance)*, *AHPoit* 53 (1942), p. 194) et dans les Comptes de l'écurie de François d'Angoulême (1513-1514) (BullPHCTHS 1898, p. 70).

³⁴ IP1: vieulx 2681, 2840 (: mieulx 2839), 3001, 5832, 11665, 12040, 12313, 12578, 12591, 12618, 12746, 12861, 13212, 13232, 13779, 14704, 14906, 14974, vieul (dans

lution de [ueu] en [iœ] (Pope, p. 204), les formes des P1 et 2 sont analogiques de la précédente. Un relevé effectué dans des textes de l'Ouest³⁵ permet d'affirmer, avec G. Roussineau (ReJanR, p. 38), que le radical *vieu-* est particulièrement bien représenté dans cette aire linguistique, notamment dans le domaine angevin³⁶, le Sud-Ouest³⁷ et les zones périphériques de la Normandie et de l'Orléanais³⁸. L'étude réalisée par G. Roques (ActesMfr⁴, p. 227-268) fait apparaître que *vieu-* est répandu jusqu'au XIV^e siècle et se maintient dans l'Ouest au XV^e siècle³⁹. Dans cette période, on relève cependant *vieult* dans d'autres aires de la Galloromania⁴⁰.

[Loc.: Ouest (> Anjou)]

• Emploi de la finale -ge au SP3 des verbes des classes II et III: Ilz ne sauroient si bien courir / qu'il ne les prenge au trebuchet. 1929-1930, J'ay grant

vieul ge) 10394, 10776; IP2: *vieulx* 284, 649, 2635, 6894, 6913, 6936, 8996, 9003, 9895, 10031, 11524; IP3: *vieult* 1554, 2283, 2301, 3721, 4483, 5660, 5676, 6317, 7023, 8332, 9285, 9731, 9771, 9847, 10967, 11441, 12640, 12648, 14089, 14097, 14098, 14310. La rime *dieux: veulx* 3877-3878 laisse supposer dans l'original l'IP1 *vieulx* au lieu *veulx*.

^{IP1: vieulx dans Charles de Hongrie C., p. 18, GuillSAndréJehC, v. 2534, JPrieurM, v. 1033, 1493, 1841, etc., LivreCœurB, v. 882, 1867, 2115, CXL, l. 17, Mortifiement, f. 11v°, l. 18, MichelJ, v. 18701, ReJanR, v. 132, 787, PacJobM, v. 5675, TissierFarces³8, v. 55, vieux dans MichelJ, v. 16940, vieu dans LivreCœurB, v. 203, vieul (dans vieul ge) dans BarbeK, v. 8365, et JPrieurM, v. 15528, et vieu (dans vieu ge) dans Tissier-Farces³8, v. 1326; IP2: vieulx dans BarbeK, v. 1486, JPrieurM, v. 3627, 3859, 4189, etc., Mortifiement, f. 23v°, l. 6, f. 34r°, l. 13, f. 41v°, l. 5, etc., MichelJ, v. 18879, 24959, et QJoyesR 11/194; IP3: vieult dans BarbeK, v. 8995, 9596, Charles de Hongrie C., p. 55, 58, 59, etc., GuillSAndréJehC, v. 585, 3629, JPrieurM, v. 1685, 1717, 1856, etc., LivreCœurB, v. 1314, 1483, 2072, 2131, MichelJ, v. 18789, QJoyesR 1/42, 2/13, 3/252, etc., TissierFarces³8, v. 700, 839, TissierFarces⁴9, v. 1, 17 (voir Chambon 2000, p. 20).}

Voir *vieult* chez Pierre Chastellain (CHAST., *Temps rec.* D., p. 80, v. 1076), qui a travaillé à la cour du roi René et dont la langue connaît quelques régionalismes occidentaux (*RLiR* 46 (1982), p. 504-507).

Dans *Livre Regnart* S.-H., p. 37, 88, 128, 144 (ca. 1460), qui nous conduit vers le quart sud-ouest du domaine d'oïl (*RLiR* 62 (1998), p. 573).

³⁸ IP2: vieulx dans Curial H., p. 11, l. 19; IP3 vieult dans Myst. siège Orléans H. (c. 1480-1500), v. 1553, 5582, 7070, et Curial H., p. 11, l. 26 (dans le manuscrit de base et, p. 36, dans les var. vieult BV et vieut HP²) et l. 34, p. 25, l. 5.

Restreinte aux textes de la période ciblée, une recherche en plein texte de l'IP3 *vieult* dans le DMF2012 corrobore ces conclusions.

Voir FloriantPrL, p. 105, 116, 125, 149, 154 (ca. 1480), sachant que «[d]eviations from the standard Île de France dialect are too few and too inconclusive to enable one to attribute any other dialect to either scribe» (Williams 1951, p. 220), GalienPr¹K, p. 28, 99, 108 (ca. 1450), où T. Matsumura relève deux régionalismes qui orienteraient vers le Hainaut (*ZrP* 116 (2000), p. 337), *Journal d'un bourgeois de Paris* (Tuetey 1881, p. 38, §71) et une chronique de Charles le Téméraire (Bliggenstorfer 1988, p. 79). Voir aussi un document de l'Oise de 1527 (BullSHPIF 51 (1924), p. 119, 120).

paour que sa gent me voyge, / qui est de mauvaise nature. 14897-14898. — Au SP3 des verbes prendre et veoir, nous relevons les formes prenge 1930 et voyge 14897 (: ce croi ge 14896). L'emploi de la finale -ge se rencontre «dans le Sud-Ouest, l'Anjou, le Maine, la Bretagne, le Perche, la Normandie, la partie moyenne de la Picardie, le Hainaut et la région de Tournay [i.e. Tournai] et de Namur» (FouchéVerbe, p. 208). Peut-être influencée par son étude de la langue de frère Angier, M. K. Pope juge, quant à elle, que cette finale est caractéristique de l'Ouest et plus particulièrement du Sud-Ouest du domaine d'oïl (Pope, p. 344 et 503; voir aussi GoerlichNW, p. 80)⁴¹, même si des formes en -ge sont aussi relevées dans le Nord⁴². En dépit de la localisation orientale proposée par P. Fouché, l'emploi au SP3 de la finale -ge paraît nettement caractéristique de l'Ouest du domaine d'oïl.

[Loc.: Ouest, Nord]

• La désinence -on à la P4. — La désinence -on est récurrente dans SV à l'IP4, à l'intérieur du vers comme à la rime. Selon P. Fouché, cette réduction de -ons à -on est caractéristique de l'Ouest et d'une partie de la Picardie (FouchéVerbe, p. 191; voir aussi GoerlichNW, p. 79). Notant que cette désinence n'est pas rare dans La Vengeance Raguidel, G. Roussineau précise que «[c]es formes, si elles sont sporadiquement attestées au Nord-Est et à l'Est, sont surtout fréquentes à l'Ouest » (VengRagR, p. 101)⁴³. Le caractère occidental de ce trait morphologique prévaut sur sa localisation ponctuelle dans une partie de la Picardie.

[Loc.: Ouest, Nord-Est et Est]

 Emploi de suymes à l'IP4 du verbe estre. — Alors que sommes 7766 n'est employé qu'une fois, la forme régionale suymes est récurrente⁴⁴. Il s'agit

Voir JPrierM, v. 1541, 8141, MistRésAngS, t. 1, p. 37, et QJoyesR, p. XXXVI-XXXVII.

Voir prenge (nt) dans BaudCondS 1 (Li Dis des trois mors et des trois vis (XVII), p. 203, v. 164), FroissChronAmD, t. 3, p. 386, §701/50, GilMuisK 1, p. 249, JArkAmP, t. 2, p. 68, 74, 83, 84, MerlinSR, p. LXXVIII, §16, PlacTimT, p. 270 (insertion du ms. BnF, fr. 212), Thompson 1999, p. 99, §1, l. 4, et vienge (nt) dans FROISS., Dits Débats F., p. 312, v. 323, FroissChronAmD, t. 4, p. 272, §891/80, MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., p. 22a, v. 1901.

Voir QJoyesR, p. XXXVII, PacJobM, p. 34 et 46, ReJanR, p. 39, MichelJ, p. LXXXV-LXXXVI, et Charles de Hongrie C., p. XXXV. La désinence est relevée dans Le Mystère de sainte Barbe en cinq journées comme un trait spécifique « de la scripta dialectale normande » (Lemaire 2009, p. 502, qui renvoie à AndrBaumVerbe, p. 62), ainsi que dans des fragments d'un Mystère de saint Blaise (BlaiseL, par ex. au Feuillet I, v. 30-34) et d'un mystère du Mont-Saint-Michel (= MirSMichel).

Voir aux v. 513, 1122, 1149, 1174, 1276, 1582, 1586, 1589, 2491, 3237, 3556, 3853, 4231, 4331, 4387, 5099, 6063, 6202, 6343, 6346, 6349, 6757, 6800, 6854, 7978, 8060, 8063,

d'une forme analogique du vocalisme de l'IP1, «qui apparaît au moyen âge dans des documents de la Bretagne et que l'on trouve encore au XV^e et au XVI^e siècles» (FouchéVerbe, p. 419; voir aussi GoerlichNW, p. 85, Thom 1981, p. 63, et Chambon 1999, p. 270). La documentation recueillie dans différents textes⁴⁵ ou pièces d'archives⁴⁶ incite à élargir cette aire de localisation au Sud-Ouest⁴⁷.

[Loc.: Ouest]

3. Étude des traits syntaxiques

Deux traits syntaxiques peuvent être envisagés comme des régionalismes. L'emploi de *quel* en tournure comparative négative, d'une part, et celui de la locution *estre d'assent* suivie d'une subordonnée complétive, d'autre part, confirment assez sûrement l'aire de localisation recherchée pour le mystère, avec des extensions possibles dans un domaine périphérique.

assent, s.m., estre d'assent que + subj., "être d'avis que, être d'opinion que", 13010: je seroys bien d'assent / qu'i feissons visitacion 13010-13011.
 Tandis que Godefroy souligne le maintien du substantif assent dans le

^{8240, 8882, 10147, 10173, 10191, 10196, 10205, 10823, 11183, 11893, 12776, 12858, 13092, 13164, 13628, 13640, 13952, 13962, 14223, 14613, 14614, 14616, 14784.}

Voir AiquinJ, v. 2098, BarbeK, v. 76, 491, 677, etc., GuillSAndréJehC, v. 694, 696, 802, 847, 1143, 1304, 3341, CAGNY, *Chron.* M., p. 174 et 175, ChansBNfr12744P, p. 145, v. 6, FierPrMi, p. 82, l. 748, MerlinSR, p. CIII-CIV, MirSMich, p. 33, 34 et 35, PacJobM, v. 6435, ProvM, n° 1400 et 2332 (extraits du ms. BnF, lat. 10360, où on relève aussi *oaiseau*), QJoyesR, *Prol.* 126, 15/275, VaillMarVM, v. 17, 21, 25, 206. La forme régionale est encore employée dans une variante de ContPerc³R, v. 39076: «*Q* v. suimes (!)» (ContPerc³R, p. 229; où *Q* = BnF, fr. 1429), deux variantes du *Pèlerinage de l'âme* de Guillaume de Digulleville (c. 1355-1358) (GUILL. DIGULL., *Pèler. âme* S., v. 355 et 4766) et deux variantes du *Curial* d'Alain Chartier (*Curial* H., p. 39 (var. de *R* à p. 19, l. 4) et p. 44 (var. de *R* à p. 27, l. 5 et 8)).

La forme suymes (ou suimes) apparaît dans plusieurs pièces du Cartulaire de Vitré (1269-1339) (BullCHAM 12 (1896), p. 72, 73, 74, 103, 195, 203, 226, 227, 232, 233, 235, 317, 318, 333), dans deux pièces des Archives départementales de la Loire-Inférieure relatives à deux communes du Morbihan, Rieux (1282) et Ploërmel (1289) (Rosenzweig 1895, p. 318 et 348), dans un document relatif à la commune de Thibouville (Eure) (MémSAN 15 (1846), p. 265b), dans des pièces poitevines de 1326 (Blanchard 1899, t. 2, p. 285) et de 1332 (p. 513), dans une lettre de Louis XI signée à Tours par son secrétaire L. Tyndo (1479) (AHPoit 1 (1872), p. 184), dans un document de 1479 relatif à Saint-Quentin-sur-le-Homme (Manche) (SALSAAM 2 (1859), p. 548, 549, 550), dans une lettre signée à Angers par Jean Robineau, notaire et secrétaire du roi (1488) (La Trémoille 1875, p. 137).

Hors de l'Ouest, nous relevons *suymes* dans un texte de Pierre de La Cépède, originaire de Marseille (Terrebasse 1835, p. LVIIIv°, texte du ms. BnF, fr. 1479).

Poitou, l'Aunis et la Normandie (Gdf 1, 436b) et que les locutions estre d'assent et estre d'assent de + inf. "se mettre d'accord pour" sont bien représentées dans la partie occidentale du domaine d'oïl (FEW 25, 520a; voir aussi Gdf 1, 436a, et DMF2012, s.v. assens, qui citent ChronGuesclF, v. 4141), le FEW relève à Loches (Indre-et-Loire) la locution être bain d'assent que "donner son consentement à ce que" (FEW 25, 520a). Nous relevons par ailleurs estre d'un commun assent que + ind. dans Le Débat des Deux Fortunés d'Amours d'Alain Chartier (R 15 (1886), p. 612), qui est né à Bayeux à la fin du XIVe siècle, et estre d'assent que + subj. dans des documents relatifs à Saint-Jean-d'Angély (Charente-Maritime)⁴⁸. La construction de la locution estre d'assent que paraît caractéristique de l'Ouest et de la Normandie.

[Loc.: Ouest et Normandie]

• Emploi de quel en tournure comparative négative: Prince, jamais n'auray de ses ribaux / foulx chrestiens mercy quel d'un vueil chien 2582-2583, Puissance n'ont quel une pierre 6916, Vertu ne force / n'ont ne ne pourroient avoir / quelle une escorce 6933-6935, Il ne parle quel une souche 11712. — Le mot quel est employé à quatre reprises dans une tournure comparative négative du type ne... quel immédiatement suivie du terme comparant et comprise au sens de "ne... pas plus que, ne... pas davantage que". Elle est relevée par M. K. Pope (AngDialGregP, p. 73-75; voir aussi Ménard 1994, p. 342, et Buridant, p. 649-650).

D'après le corpus réuni, la localisation occidentale de cette construction paraît indiscutable. Les ouvrages cités fournissent plusieurs extraits empruntés à *La Vie de saint Grégoire le Grand* de frère Angier, à la *Chronique des ducs de Normandie* de Benoît, aux *Miracles de Nostre Dame de Chartres* de Jehan Le Marchant, au *Livre des manières* d'Étienne de Fougères et à *La Passion sainte Catherine*, poème poitevin du XIII^e siècle (ca. 1230) composé par Aumeric, probablement moine au monastère de Saint-Michel-en-L'Herm⁴⁹. À ces textes, nous ajoutons deux exemples relevés dans *Le Mystère de sainte Barbe en cinq journées* (BarbeK, v. 3429 et 3491). Enfin, la présence de cette construction dans *Le Roman de la Rose* étend l'aire de localisation à l'Orléanais. Tandis que l'analyse de cette

Dans des documents de 1379 (Saudau 1886, p. 75), de 1384 (Saudau 1886, p. 80) et de 1396 (AHSA 26 (1897), p. 12; voir aussi p. 14).

Dans son édition (SCathAumN), Olivier Naudeau situe la langue du texte dans le Sud-Ouest (Aunis, Haut-Limousin).

construction demeure incertaine, il ne fait aucun doute que son emploi fournit un précieux indice pour la localisation occidentale de SV.

[Loc.: Ouest et Orléanais]

4. Étude des traits lexicaux

Une dizaine de mots relève d'une aire occidentale comprise au sens large. Ceux-ci recouvrent globalement le bloc Nord-Ouest / Sud-Ouest: *corbin*, *macre*, *pianche* (peut-être avec une aire méridionale), *pochee*, *repucer*.

Certains de ces occidentalismes étendent leur aire:

- à la Normandie (ou à la Basse-Normandie): dabte (avec une représentation dans le Sud-Ouest limitée au Poitou), estamau, natre, o,
- à la Normandie, au Centre, à la Champagne, à la Bourgogne, au domaine francoprovençal et au sud-est du domaine d'oc: *plumer*,
- à la Normandie et au domaine d'oc: desplacer, fouillouse
- ou au domaine d'oc: pianche (quoique cette extension soit discutable).

Quelques mots relèvent spécifiquement du domaine normand ou de la Basse-Normandie, avec une éventuelle extension au domaine anglo-normand: ambicieux, desgailler, (?) empris, (?) guygne.

Une quinzaine d'items est caractéristique d'une zone occidentale, à l'intérieur de laquelle ceux-ci peuvent relever d'une aire plus circonscrite:

- du Nord-Ouest: clavereul, ebelucer, mesloyer, poussé,
 - (> Bretagne romane) (?) consulle, corporaille, gris, herme,
 - (> Maine et Anjou) corbeau,
 - (> Anjou) esgras, gruesche, lechecu,
- du Nord-Ouest et Sud-Ouest:
 - (> Ille-et-Vilaine, Maine, Anjou et Poitou) enbasmer,
- du Sud-Ouest:
 - (> Poitou) miterons,
 - (> Saintonge) saugrené.

L'aire de localisation d'une douzaine d'items se trouve à cheval sur une partie du Nord-Ouest et un domaine périphérique occidental:

- soit sur la Bretagne romane et la Normandie (ou la Basse-Normandie): savance, sus (dans l'expression estre sus bout),
- soit sur la partie méridionale du Nord-Ouest (Loire-Atlantique et l'Anjou) et la Basse-Normandie: enmanché,
- soit sur la partie orientale du Nord-Ouest (le Maine, l'Anjou et la Touraine) et la Normandie: brucher, embasté, veson,

- soit sur la partie orientale du Nord-Ouest (le Maine et l'Anjou) et le Sud-Ouest (ou le Poitou): bourré, diffamer, moret,
- soit sur la Touraine et le Centre: (?) abillee,
- soit sur la Touraine et le Centre et la Saintonge: batable.

Plusieurs items sont caractéristiques d'une partie plus ou moins circonscrite du bloc Nord-Ouest / Sud-Ouest et connaissent également un ancrage dans une autre partie de la Galloromania:

- dans le Nord-Ouest et le domaine provençal: debas,
- dans le Maine, la Normandie et la Picardie: renchiere,
- dans l'Anjou et la Moselle: touzer,
- dans (?) l'Anjou, la Saintonge et le domaine méridional: putonnier,
- dans la Normandie, le Nord-Ouest, le Poitou et le domaine d'oc: si que non,
- dans le Sud-Ouest et le domaine provençal: (?) divinal,
- dans le Sud-Ouest et les domaines provençal et francoprovençal: (?) desdire.

Rares sont les formes régionales relevées dans SV dont l'aire de localisation ne recoupe pas au moins partiellement la Normandie, le Nord-Ouest ou le Sud-Ouest. À côté de gode qui nous conduit vers le sud de la Galloromania (du Bourbonnais au Languedoc), le substantif imperaulté et le verbe jurier semblent nous orienter d'une façon mal assurée vers l'est de la Galloromania.

Pour des raisons diverses, les études menées sur les mots *becu*, *bouller*, *boutin*, *coquibus*, *eschaufourré*, *gaulle*, *grousser*, *hongner*, *ost*, *pion*, *poy*, *poue*, *serre* et *yvresse* conduisent à ne pas tenir compte de ces items ou, du moins, à mettre de côté les conclusions auxquelles nous avons pu parvenir.

• abillee, p. pa. f. de habiller, "préparée, apprêtée", 6268, 12191: (un diable fait le serment que Valérien et Vincent) prendront la loy sarrazine / ou si que non que leur cuisine / sera laidement abillee. 6266-6268, et t'enquiers (...) / si la herce qu'ay commandee / au chartrenier est abillee. 12189-12191.

— Avec le sens spécifique de "préparer (d'une activité ménagère quelconque)", le verbe abiller est étudié par Y. Greub qui conclut que « la Normandie et la partie la plus occidentale du domaine d'oïl semblent exclues » et fait l'hypothèse « que l'unité lexico-sémantique est spécifique diatopiquement du Centre, de la Touraine (et du Perche) au Berry » (GreubRég, p. 59). Le second exemple relevé dans SV est écarté, parce qu'il peut être rapproché des attestations exclues par Y. Greub, où abiller désigne l'action de préparer au moyen de garniture ou d'adjonction. En revanche, dans le premier exemple de SV, l'emploi du verbe, appliqué à la cuisine diabolique, correspond aux exemples fournis par Y. Greub, notamment pour abiller à boire et abiller à qqn son disgner. Toutefois, plusieurs exemples

du DMF2012 appliqués spécifiquement au domaine culinaire sont classés avec le sens de "préparer, garnir qqch (pour le mettre en état ou pour l'orner)", qui est écarté par Y. Greub. Parmi les textes cités, nous relevons les *Matines de la Vierge* de Martial d'Auvergne (qui naît et vit à Paris), *Les Facéties de Poge*, texte traduit par Guillaume Tardif (né au Puy-en-Velay et précepteur du futur Charles VIII), et *Les Cent Nouvelles nouvelles*, texte produit dans l'entourage du duc de Bourgogne Philippe le Bon, qui réside surtout dans la partie septentrionale de ses états à cette époque (*DLFr*, p. 228a-230a). Ainsi, avec G. Roques qui juge cet item incertain (Roques 2008, p. 79), nous retiendrons que l'orientation régionale suggérée par l'emploi du verbe ne peut être considérée qu'à titre indicatif.

Remarque contextuelle: la première occurrence du participe passé *abillee* est employée dans la même phrase que la locution adverbiale *si que non* dont le caractère régional est discuté (voir *infra*).

[Loc.: (?) Touraine, Centre]

• ambicieux, adj., "rancunier, entêté", 9250, "fier, entêté", 10864: (Vincent reproche à Dacien son entêtement:) Ta parolle malicieuse / ne ta fierté ambicieuse / ne t'y vallent rien 9249-9251, (la femme de Dacien explique la métamorphose de son état moral:) J'ay bel atrait et chiere precieuse / pour rude acueil, fier et ambicieux 10863-10864. — Avec le sens de "rancunier, fier, entêté", l'adjectif est caractéristique du domaine normand (FEW 24, 403a).

[Loc.: Normandie]

• batable, adj., "qui mérite d'être battu", 8359, 13817: Ilz sont batables comme plastre. 8359, Pensons de nous y excercer / et d'y lier ce gars follastre / qui est batable comme plastre. 13815-13817. — L'adjectif est fréquemment attesté au sens de "qui peut être battu, susceptible d'être battu" (Gdf 1, 596b) ou plus précisément "que l'on peut soumettre au tir de l'artillerie" (DMF2012). Car, dans tous les exemples fournis 50, l'adjectif qualifie une ville qui peut être assiégée avec des chances d'être battue. Dans SV où batable comme plastre est directement inspiré de battre comme plastre (DiStefLoc, 697a), l'adjectif a précisément le sens de "qui mérite d'être

Y compris dans les deux passages extraits par Godefroy d'une lettre d'Antoine Perrenot de Granvelle (Weiss 1844, p. 514), qui oriente peut-être vers la partie orientale du domaine d'oïl où a vécu l'auteur, et au texte de Pierre Charron, *De la Sagesse* (livre III, chap. XX) (*De la Sagesse*, Bordeaux, 1601, consulté dans sa version numérisée sur Gallica, p. 705). Dans ce dernier exemple, l'adjectif est employé dans une métaphore filée où la place forte représente l'homme de bien.

battu (ou frappé)". Dans cette acception, l'adjectif est caractéristique du Centre et de la Saintonge (FEW 1, 292a). Huguet relève cependant un exemple de l'adjectif avec le même sens dans *Le Moyen de Parvenir* (1617) de Béroalde de Verville (1556-1626) qui est né à Paris et qui écrit et passe la fin de sa vie à Tours (Hu 1, 514a).

[Loc.: Saintonge, Touraine et Centre]

- becu, adj. m., "qui présente un défaut de dentition", 7529: Ce vueil vueillart usé becu/c'om appelle Valerien 7529-7530. — D'une manière encore incertaine, car les attestations avec ce sens sont trop peu nombreuses (FEW 1, 304b-305c), les données orientent «vers l'Ouest au sens large (de la Normandie au Centre)» (GreubRég, p. 76; voir aussi GreubRég, p. 296-297). Dans les exemples relevés par Godefroy, becu est plusieurs fois coordonné à l'adjectif camus et est donné avec le sens de "qui a le nez aquilin et tirant sur la forme d'un bec d'oiseau" (Gdf 1, 608b). Le mot est encore relevé avec ce sens par P. Ménard dans plusieurs textes (Ménard 1980, notamment p. 237). Relevé dans une pièce de François Briand (HistBriandC, p. 28), l'adjectif substantivé *béchu* est compris par H. Chardon avec le sens proposé par Godefroy, mais rien ne permet de confirmer cette analyse dans ce texte manceau. De même, l'emploi du mot dans le sobriquet Martin le becu dans la farce intitulée Les deux maris et leurs deux femmes reste sémantiquement trop imprécis pour pouvoir être exploité⁵¹. Dans SV, on sait que Valérien estoit de la langue empesché 79, mais, le mot étant employé comme une injure, rien ne nous permet d'affirmer qu'il est fait référence ici à la bouche du personnage plutôt qu'à son nez. Il est donc préférable d'écarter cet item pour la localisation du texte.
- bouller, v.tr., "pousser, faire rouler (un bateau pour le mettre à l'eau)", 14765': Ilz boullent le challon. 14765'. L'emploi du verbe bouller dans SV doit être rapproché d'un extrait du Livre de la vertu du sacrement de mariage (c. 1384-1389) de Philippe de Mézières: (...) vent septentrionnal ne fortune boulant la precieuse nacelle (DMF2012). Le dictionnaire propose le sens de "ballotter, secouer", mais le sens retenu ici conviendrait. Alors que cet exemple oriente vers la Picardie, les sens de "rouler, charrier en roulant", "(faire) rouler" et "pousser de côté" sont localisés par le FEW dans la Basse-Normandie (FEW 1, 610b). Les exemples cités par Godefroy proposent rarement un emploi figuré du verbe, hormis ceux empruntés à

Voir TissierFarces⁶, v. 564, et la note correspondante où A. Tissier précise que la tournure est employée pour désigner un mari trompé. Sans discuter l'emploi du mot becu, Y. Greub localise cette farce dans le nord de la Normandie (GreubRég, p. 251-252).

Pierre de Ronsard et Robert Garnier où on retrouve le sens de "rouler, précipiter comme une boule" (Gdf 1, 701b). La documentation ne permet pas de garantir la valeur régionale du verbe dans cet emploi.

Remarque contextuelle: le mot apparaît dans une brève indication scénique attribuée au remanieur, où se trouve aussi le substantif *challon* dont le caractère régional est discuté (voir *supra*).

• bourré, s.m., estre au bourré, "se reposer, être couché sur une litière", 3600: Tu as mestier d'estre au bourré!/ Te fault il dormir au souleil? 3600-3601. — Alors que le féminin bourrée "fagot de menues branches" est communément attesté (DMF2012, s.v. bourrée 1; GdfC 9, 357b), le masculin bourré n'est relevé que dans une occurrence avec le même sens (Gdf 1, 707b; DMF2012, s.v. bourré). Dans SV, le personnage interrogé est cousché sur terre 3596'. En l'occurrence, le sens requis est celui de "litière", attesté pour le féminin bourrée en Anjou et dans le Poitou (FEW 1, 644a; Verrier/Onillon 1, 128b). La masculinisation de bourrée peut être liée à la présence du mot à la rime avec l'adjectif eschauffouré 3599.

Remarque contextuelle: le mot est employé à la rime avec *eschauffouré* dont le caractère régional est discuté (voir *infra*).

[Loc.: Anjou et Poitou]

- boutin, s.m., estre a boutin, "mettre en commun l'argent obtenu", 4251: Veulx tu qu'a boutin nous soion, / sans que façons extorsion / de ce qu'on nous pourra donner? 4251-4253. La locution a boutin "en commun" est caractéristique du Poitou (FEW 15-1, 212b)⁵². Mais elle doit certainement être rapprochée de la locution usuelle à butin "en partageant ce que l'on a pris" (DMF2012, s.v. butin; voir aussi TL 1, 1211, GdfC 8, 399b, et Hu 2, 33a-b pour d'autres expressions similaires) qu'il convient de rattacher à l'étymon bûte (FEW 15-1, 33b, n. 2). Les exemples fournis renvoient sans distinction particulière au domaine d'oïl. Ainsi, contrairement à ce que laissent présumer les premières informations fournies par le FEW, il est peu probable que le mot boutin doive être considéré comme un régionalisme poitevin. Cet item sera donc écarté au moment de conclure.
- brucher, v.tr., "faire tomber, pousser", 7604': Il les bruche en la basse fousse 7604'. Le verbe brucher est relevé par le FEW avec le sens de "broncher" dans la région du Havre et en bas-manceau (FEW 1, 565a) et celui de "broncher, trébucher" dans l'Orne (FEW 15-2, 5b). Dans SV, le

Le mot est relevé avec la même graphie dans PacJobM, v. 2702, 3568, 3595, et Herbin 1995, p. 7, l. /31, texte du XV^e siècle dont la langue «est celle de l'Ouest du domaine d'oïl et, très vraisemblablement, du Centre Ouest » (p. XXIV).

verbe acquiert une valeur factitive. Si l'étymologie du mot paraît incertaine, son rattachement au domaine normand et plus particulièrement à la Haute-Normandie est assuré (Decorde, 36b). L'implantation du mot dans le Bas-Maine est confirmée par Dottin (Dottin, 95b).

[Loc.: Normandie et Maine]

clavereul, clavereux, s.m., "grande vrille pour percer le bois, tarière", 12060, 12165. — Le mot est caractéristique du Nord-Ouest (FEW 2, 769b). Relevé par Verrier et Onillon avec les sens de "vrille à cuiller, sorte de perçage" et "tarière" (Verrier/Onillon 1, 208b), il apparaît encore dans une traduction anonyme du traité De regimine principum (1279) de Gilles de Romes (Gdf 2, 149b), exécutée à Vannes en 1444 à la demande du comte de Laval (= GouvRoisArs), et dans un document angevin de 1450 (Beaut-Beaup, 2º partie, t. 4, p. 157). Ces occurrences confirment une localisation du mot dans le Nord-Ouest.

[Loc.: Nord-Ouest]

consulle, s.m., "conseil, assemblée de personnes qui délibèrent", 1162: Partons avant que l'empereur, / noustre frere, soit ou consulle. 1161-1162.

— Alors que le substantif masculin consule est rare, mais attesté pour désigner un magistrat romain (DMF2012, s. v. consul), le contexte permet d'établir que consulle désigne ici le conseil des sénateurs de Rome. Toutefois, le mot n'est pas signalé dans les dictionnaires consultés parmi les formes issues du lat. Concilium, hormis par le FEW: «Entlehnt bret. kuzul "rat"» (FEW 2, 1072). L'emploi de cette forme nous oriente donc vers la Bretagne, mais l'absence de documentation complémentaire et le fait que le mot soit placé à la rime avec nulle 1163 ne permettent pas de garantir cette localisation.

[Loc.: (?) Bretagne romane]

coquibus, s.m., "niais, nigaud, imbécile", 7276, 9568, 9666, 11798, 12496.

— Le substantif coquibus est étudié par Y. Greub qui conclut qu'«[a]u 15° et au début du 16° s., le mot semble nettement picard», mais que «[c]e critère ne peut être utilisé pour la localisation qu'avec prudence» (Greub-Rég, p. 104). Les remarques formulées par T. Matsumura font apparaître d'autres attestations (Matsumura 2004, p. 605 et 617), parmi lesquelles celle du v. 6566 du Champion des dames de Martin Le Franc, qui contient notamment plusieurs occidentalismes (Matsumura 1999, p. 608-609). Associée à la moralité normande que signale Y. Greub⁵³, cette référence

^{653 «}Moralité des blasphémateurs du nom de Dieu [normande]» (GreubRég, p. 104).

atteste bien de la présence de *coquibus* en Normandie. À défaut d'amener à une localisation occidentale (ou normande) du substantif, ces remarques démontrent que la localisation picarde du mot est contestable et que son emploi n'est pas improbable dans l'aire de localisation recherchée.

• corbeau, s.m., "bout de rondin incomplètement carbonisé", 11706: (alors que les bourreaux s'évertuent à souffler sur le tapis de braises où est couché Vincent, l'un d'eux s'exclame:) Helas, si nous eussons emblé / ung sac de corbeau seullement, / croiez de vroy certainement / que nous eusson esté reffaiz! 11705-11708. — Le mot corbeau relevé avec le sens retenu est propre à la langue des charbonniers (Verrier/Onillon 1, 225b). Dottin relève à Montourtier, dans l'actuel département de la Mayenne, le même mot avec le sens de "branche de bois sèche ou morte dans un arbre" (Dottin, 299a). Ce sens pourrait aussi convenir.

[Loc.: Anjou et Maine]

corbin, s.m., "corbeau", 11290, 14453, 14454, 14474, 14475, 14481, 14492, 14509, 14510, 14515, 14521, 14537, 14540, 14551, 14561, 14566. — Le type en -in est caractéristique de l'aire occidentale du domaine d'oïl (GreubRég, p. 104, Matsumura 2004, p. 600, Chambon 1999, p. 263-264).

Remarque contextuelle : une occurrence du mot est employée comme sujet du verbe *desgailler* dont le caractère régional est discuté (voir *infra*).

[Loc.: Ouest]

• corporaille, s.f., "carcasse, cage thoracique", 9128, 13883: Desrompez luy la corporaille / et soit paigné par telle voye / que trippes et boyaux on voye! 9128-9130, Persez luy boyaulx et ventraille / bien tost, sans que plus on arreste, / poictrine, faye et corporaille, car ce n'est q'un foul deshonneste. 13881-13884. — Le substantif corporaille est caractéristique de la région de Bain (Ille-et-Vilaine, Redon) avec le sens de "carcasse" (FEW 2, 1216b)⁵⁴. Le mot est signalé par Coulabin au sens de "tripe, tripaille" dans un exemple où celui de "carcasse" conviendrait davantage (Coulabin, 99). Le mot est encore employé par Paul Féval, qui est né et a fait ses études à Rennes (Féval 1867, p. 126). Dans SV, le mot désigne donc par métaphore une partie du corps de Vincent, correspondant à la cage thoracique.

[Loc.: Ille-et-Vilaine]

Le FEW renvoie de manière erronée à *RTrP* 1, p. 232. On y lit en fait, à propos d'un poulet: «j'ai mangé les *douz'ailes*, les *dou quesses* et la *corporaille* », une note précisant que la *corporaille* désigne la carcasse du poulet.

• dabte, s. m., "urine", 12075: (la femme du geôlier annonce qu'elle ajoutera de son urine dans un mélange qu'elle doit préparer:) Il ne sentira point eau rouse / et y mectray bien autre chose. / Destrempé sera de mon dabte. 12073-12705. — Le mot est déjà attesté en anglo-normand et normand (XIIe et XIIIe s.) (Gdf 2, 423c; ANDi, s. v. date 3; TL 2, 1198; FEW 21, 318b). Godefroy relève deux exemples plus tardifs dans le Passe temps de tout homme et de toute femme (1480) de Guillaume Alexis, originaire de l'Eure, et dans Les Serees (1584) de Guillaume Bouchet, juge et consul à Poitiers. Il ajoute que le mot se trouve dans le patois du Bessin (Gdf 2, 423c) et le FEW définit une aire qui englobe la Normandie, le Nord-Ouest et la région poitevine (FEW 21, 318b; voir aussi Coulabin, 117, et Dottin, 133b).

Remarque contextuelle: dans l'entourage du mot se trouvent plusieurs occurrences du substantif *moret* dont le caractère régional est discuté (voir *infra*).

[Loc.: Normandie (> Manche, Calvados, Orne), Nord-Ouest et Poitou]

debas, adv., "en bas", 14796: (Dieu s'adresse à l'archange Gabriel:)
 Gabriel, allez nunciez / la debas a une matronne 14795-14796. — L'adverbe
 debas est caractéristique du Nord-Ouest (FEW 1, 275a; voir aussi Verrier/
 Onillon 1, 262a, Montesson, 196, et Dottin, 134a). Mais il est aussi attesté
 dans la région provençale (FEW 1, 275a).

[Loc.: Nord-Ouest et domaine provençal]

• desdire, v. tr., "contredire, s'opposer à", 1104, 1559, 1866, 3427, 3542, 3569, 6318, 9403, 9982, 10483, 11578. — Alors que le sens est usuel en ancien français, il devient rare au XVe siècle et «n'est attesté dans les patois modernes que dans le domaine occitan et en Saintonge (...). Le sens est limité à une aire méridionale, sans qu'on puisse préciser plus, et au sens large: régions de langue d'oc, région francoprovençalisante, Saintonge, Poitou» (GreubRég, p. 114). Mais, relevant plusieurs autres attestations⁵⁵, T. Matsumura invite à repenser cette analyse (Matsumura 2004, p. 617). Cet item ne sera donc envisagé qu'à titre indicatif.

[Loc.: (?) Sud-Ouest, domaines d'oc et francoprovençal]

desgailler, v. pr., "s'amuser, s'en donner à cœur joie", 14492: (un bourreau regarde un corbeau défendre le corps de Vincent:) Venez veoirs une grant bataille, / comme ce corbin se desgaille / seul contre ses autres oayseaulx! 14491-14493. — À côté d'emplois non pronominaux du verbe (Gdf 2, 591b;

Voir aussi BarbeK, v. 2271, et LivreCœurB, v. 103 et 740.

FEW 16, 7b), le FEW relève se dégalliei "s'égayer" en Normandie (FEW 16, 8b).

Remarque contextuelle: le verbe a pour sujet le substantif *corbin* dont le caractère régional est discuté (voir *supra*).

[Loc.: Normandie (> Manche)]

• desplacer, v. intr., "s'en aller, quitter un lieu, partir d'un endroit", 1675, 2171: (...), ains que je desplace / ne vous aussi, parler vueil face a face / avecques vous (...) 1675-1677, Il est ceson que l'on desplace. / Le sejournez rien ne nous fait. 2171-2172. — L'analyse porte sur les emplois transitifs du verbe avec le sens de "s'en aller, quitter un lieu, partir d'un endroit". Relevé dans Colin, fils de Thévot le maire, le verbe est analysé comme « un occidentalisme d'aire large (Paris et Normandie compris, de même que l'Ouest occitan)» (GreubRég, p. 280). Il apparaît encore dans le Mystère de saint Louis de Pierre Gringore (Montaiglon/Rothschild 1877, p. 129, v. 2855), né vers 1475, probablement en Normandie (DLFr, p. 1418a), Le Mistère du Viel Testament (Rothschild 1882, v. 30861), Le Mystère de Judith et Holofernés (MystJudHolR, v. 187, 251, 679) et La Vie de Sainct Christofle (SChristofleS, v. 372, 1462, 2913). La présence du verbe desplacer avec le sens retenu dans le texte de Chevalet incite à élargir la délimitation de l'aire occidentale envisagée.

[Loc.: Normandie, Ouest et (?) domaine occitan]

• diffamer, v. tr., "blesser, défigurer", 14506: (un bourreau à propos du corps de Vincent qu'un loup est sur le point de manger:) Il sera de luy diffamé, / certes, s'il y peut acrocher. 14506-14507. — Le verbe diffamer est commun en moyen français avec le sens de "porter atteinte à l'image, à la réputation de qqn" (DMF2012; GdfC 9, 380a-b), mais le passage au sens figuré "blesser physiquement, défigurer" est caractéristique de l'Ouest. Dans SV, Grimaut et Heurtaut espèrent qu'un loup derompra le pelisson 14504 du martyr et, ce faisant, qu'[i]l sera de lui diffamé 14506. En l'occurrence, l'emploi du sens régional paraît assuré. Cette acception est relevée en Anjou, dans le Maine et le Poitou (FEW 3, 73a; Verrier/Onillon 1, 292b-293a; Montesson, 210; Dottin, 157b). Alors que ce sens disparaît au XVIe siècle (Brunot 1906, p. 188), Huguet le signale encore dans un Adieu fait à la ville de Bloys (Montaiglon 1857, p. 219), chez François Béroalde de Verville, Vauquelin de La Fresnaye, Nicolas de Troyes⁵⁶, Agrippa d'Aubigné et Ronsard, qui

Voir NicTroyK, p. 168, l. 72, p. 248, l. 75, p. 249, l. 105, p. 292, l. 1174, avec le sens de "blesser, meurtrir" (NicTroyK, p. 326).

emploie quelques régionalismes, mais aussi chez Jacques Amyot, Roger de Collerye et Claude Fauchet (Hu 3, 176b).

[Loc.: Maine, Anjou et Sud-Ouest]

• divinal, adj., "divin", 1753, 7039: Ung tas de faulx trompeurs acornardiz, / oultrecuidez, meschans et enrudiz / vont desprisant le pouoir divinal / de toutz noz dieux, 1751-1754, vecy les dieux en qui je croy / et deesses (...), / regnans es cieulx en divinal aroy, 7037-7039. — L'adjectif divinal est relevé en ancien occitan (FEW 3, 109a). Dans le domaine septentrional, Godefroy le signale dans Le Livre des saincts anges (1478) de François Eximines (ou Ximénès), qui oriente vers le domaine catalan, et, à plusieurs reprises, dans les Epistres morales et familieres du Traverseur (1545) de Jean Bouchet, né à Poitiers en 1476 (Gdf 2, 700a-b; voir aussi Hu 3, 232a). Le DMF2012 relève encore une occurrence dans un document poitevin (DMF2012, s.v. devinal). Quoique limitée, la documentation recueillie favorise une localisation dans le Sud-Ouest et le domaine provençal. Cette conclusion est cependant fragilisée par l'emploi du syntagme office divinal dans le Roman de Cardenois (Est, 3º tiers du XIVº s.) (CardenoisC, p. 88, l. 3).

[Loc.: (?) Sud-Ouest et domaine provençal]

embasté, p. pa. de [embaster] employé comme adj., "qui est dans une situation désagréable, mal loti", 7440: Aussi j'ay cousché embasté / et me suys toute nuyt graté / tant suys rongneux, plain de cyrons / et tout mengé de miterons. 7440-7443. — Un exemple fourni par Verrier et Onillon correspond à l'emploi du mot dans SV (Verrier/Onillon 1, 327a). Sans doute faut-il rapprocher le verbe du normand «s'embâter,,s'empêtrer" » (FEW 1, 280a). Les dictionnaires consultés renvoient à l'Anjou et à la Normandie. Toutefois, le syntagme relevé dans SV apparaît dans la farce des Femmes qui font baster leurs maris aux corneilles (Paris, 2^e décennie du XVI^e s.) (Koopmans 2011, p. 420a, v. 302-306) et le mot se trouve dans La Joueuse dupée ou l'intrigue des Académies (1664) de Jean de la Forge (Fournel 1967, p. 310). Il est encore enregistré au XVIIIe siècle avec le même sens dans les dictionnaires de Richelet (Rich 1732, t. 1, p. 588a) et de l'Académie (Ac 1762, t. 1, p. 603b) comme un terme familier. Le mot semble donc se spécialiser hors de son domaine d'origine dans le registre familier du théâtre comique.

Remarque contextuelle: dans l'entourage immédiat de cette seule occurrence du mot se trouve le mot *miterons* dont le caractère régional est discuté (voir *infra*).

[Loc.: Anjou et Normandie]

empris, s.m., "entreprise, action", 60: (à propos de la représentation théâtrale, dans le prologue:) ains que noustre empris cesse 60. — À côté de emprises "entreprises, actions hostiles" 277, le substantif empris n'apparaît qu'une fois dans SV. La position du mot dans ce décasyllabe et le compte des syllabes garantissent que l'absence d'un e final ne résulte pas de l'inattention du copiste. Le substantif masculin empris est signalé par Godefroy avec le sens de "prise, entrée en possession?" (Gdf 3, 75a, s.v. empris 1) au f. 71r° du ms. BnF, fr. 1978 (XIVe s.), qui contient La Regle de l'Hospital de Saint Johan de Jherusalem, que le DEAF ne localise pas (= Règle-HospPrD). Mais, dans cet extrait, *empris* pourrait être compris au sens de "entreprise, action". Godefroy relève encore le substantif masculin empris "associé", avec un exemple emprunté à Guillaume de Tyr (Gdf 3, 75a, s.v. empris 2). Le mot est relevé par le FEW avec le sens de "allié" chez Benoît de Sainte-Maure (Touraine, XIIe s.) et celui de "celui qui prend part à un complot" dans l'Histoire de Guillaume le Maréchal, texte normand de la 1^{re} moitié du XIII^e siècle (FEW 4, 602a). Le DMF2012 signale empris "entreprise" dans un extrait de La Vie du Prince noir (1385) de Héraut Chandos⁵⁷, ainsi que sous la plume de Georges Chastellain, originaire des Flandres. Enfin, le substantif empris "entreprise" est relevé dans La deuxième collection anglo-normande des Miracles de la Sainte Vierge Nostre-Dame (AND2i, s.v. emprise). À l'exception d'un exemple plus tardif qui nous conduit vers le Nord⁵⁸, les exemples rencontrés du substantif empris avec le sens relevé dans SV orientent globalement vers les domaines normand et anglo-normand⁵⁹, où la chute du *e* final est fréquente.

[Loc.: (?) Normandie et domaine anglo-normand]

enbasmer, v. pr., "s'endormir", 12618: (Dieu s'adresse à ses anges qu'il envoie auprès de Vincent pour le réconforter:) Prenez force de violectes, / de rouses et aussi de palme, / car je vieulx que Vincent s'enbasme / et qu'il sente l'odourement / de mon tresdoulx avenement, 12616-12620. — Tandis que le contexte immédiat du verbe inciterait à comprendre enbasmer dans une acception plus ou moins liée au sens moderne de "sentir bon", aucun des dictionnaires consultés ne relève le verbe en tournure pronominale avec un sens approchant. Une analyse plus large de la scène laisse

Alors que l'auteur est du Hainaut, le copiste est anglais.

⁵⁸ Voir Françon 1934, p. 108.

Voir aussi LångforsInc, p. 76, dans un extrait de «Londres, Mus. Brit., Lansd. 397, f° 10v°», et ChronGuesclF, t. 2, p. 172, var. des ms. E et F au v. 864, où T. Matsumura relève estre de grant empris qu'il propose de gloser par "entreprendre quelque chose de grand (?)" (RLiR 57 (1993), p. 315).

supposer que la descente des anges auprès de Vincent a lieu pendant que ce dernier est assoupi. Avec le sens de "s'endormir", le verbe *enbasmer* est caractéristique du Nord-Ouest et du Poitou (FEW 1, 226a). Verrier et Onillon ne signalent que le participe passé *embâmé* dans l'expression citée dans le FEW (Verrier/Onillon 1, 326b)⁶⁰.

Remarque contextuelle: le verbe est employé dans le même vers que la forme *vieulx* (IP1 de *vouloir*) dont le caractère régional est discuté (voir *supra*).

[Loc.: Nord-Ouest (> Ille-et-Vilaine, Maine, Anjou) et Poitou]

• enmanché, p. pa. de [enmancher], "habillé, accoutré", 7470: (acceptant enfin de se lever pour obéir à son maître, un serviteur se plaint de sa condition:) De moy lever je suys d'acort. / A, que je suys lasche enmanché! "Ah, je suis accoutré d'habits trop larges!" 7469-7470. — Le sens usuel de "pourvu d'un manche" ne convient pas. Le verbe emmancher est signalé avec le sens de "endosser un vêtement à manches" dans la région nantaise (FEW 6-1, 211b) et celui de "mettre, arranger, ajuster" dans la région angevine (Verrier/Onillon 1, 331a). Huguet signale un emploi du mot au sens de "ayant des manches" chez Agrippa d'Aubigné (1552-1630), originaire de la Saintonge (Hu 3, 347a, s. v. emmanché 2)⁶¹.

Cotgrave relève le participe dans le syntagme *lasche emmanché* avec les sens de "lazie, idle, slothfull, weake, feeble, loosse ioynted, faint-hearted" (Cotgr 1611, p. 331a). Confirmant l'emploi du participe dans ce syntagme avec le sens retenu pour *SV*, Cotgrave souligne surtout l'ambiguité de cette tournure qui associe les deux sens de l'adjectif *lasche*, "lâche, couard" et "lâche, détendu". Celle-ci apparaît d'ailleurs dans *La farce de Pates-Ouaintes* jouée à Caen en 1492, où l'un des fils de *La Mère* est appelé *Lache-enmanché*. Si celui-ci fait preuve de couardise, c'est bien à son allure que *La Mère* le reconnaît (Bonnin 1843, p. 5-6). Dans *SV*, le serviteur ne fait certainement pas l'aveu de sa paresse, alors que son maître désespère de le réveiller. Cet aveu-là n'est adressé qu'aux spectateurs grâce

Au XVI° siècle, le verbe semble utilisé avec le même sens par le poète parisien Guillaume Crétin (Chesney 1932, p. 268, v. 24); il est encore employé dans la région de Tours par Philippe Prévost dans un poème où il paraît avoir le sens de "s'enivrer" (Clerici Balmas 2004, p. 63).

Dans une autre entrée, Huguet relève *emmanché* en indiquant simplement que le terme est «employé dans un sens libre» (Hu 3, 347a, s.v. emmanché 1). Mais l'exemple emprunté à Nicolas de Troyes ne peut être rapproché de celui de *SV*, car le participe passé y a le sens de "bien membré" (voir NicTroyK, p. 182, l. 9, et l'entrée au glossaire, p. 328, qui donne "avoir un beau membre", ainsi que Bilder 2002, p. 226).

à l'ambiguité de la tournure. À son maître, il se plaint plutôt de sa condition et plus précisément de sa tenue mal ajustée.

Les sens requis pour la compréhension de ce passage sont relevés en Basse-Normandie et dans le Sud-Ouest. Le sens signalé par Huguet dans le Sud-Ouest paraît moins approprié. En conclusion, le sens retenu pour le mot dans *SV* paraît bien orienter vers la Basse-Normandie et le Nord-Ouest.

[Loc.: Basse-Normandie et Nord-Ouest (> Loire-Atlantique, Anjou)]

• eschauffourré, adj., "animé, échauffé", 3599: Que fault il a ce vaillant sire?

/ Comment il est eschaufourré! 3598-3599. — Le verbe eschauffourer est attesté au sens de "effaroucher" (FEW 3, 909a), qui ne convient pas dans le passage. On relève par ailleurs achaforé "animé, échauffé" dans la région de Neufchâteau (ville francophone de la province de Luxembourg, Belgique) (FEW 3, 909a). Mais Huguet signale l'adjectif eschaufourré au sens de "extravagant, fou" dans la traduction d'Horace effectuée en 1549 par de François Habert, né à Issoudun (Indre) (Hu 3, 602a). Cette seconde attestation nous ramène avec un sens envisageable dans SV vers une aire périphérique du domaine de localisation du texte. La documentation reste trop ponctuelle pour être prise en compte.

Remarque contextuelle: le mot est employé à la rime avec *bourré* dont le caractère régional est discuté (voir *supra*).

• esgras, s.m., "verjus", 4939: Il (i.e. un pâté) est bon, car j'en ay tasté, / fait de pouletz et pigeons gras. / Dedans y a de bons esgras. 4937-4939. — Relevé par G. Roques dans la traduction du De viribus herbarum (RLiR 77 (2013), p. 585), esgras est caractéristique de l'Ouest et de l'Anjou (Gdf 1, 184c-185a, s. v. aigret 1; FEW 24, 96a, et 99a, n. 6; DMF2012).

[Loc.: Anjou]

• estamau, s.m., "grand vase d'étain ou de métal précieux muni d'un couvercle et d'une ou deux anses", 4093: Et du vin cest estamau plain / voire fauldra, j'en suys certain. 4093-4094. — À côté de la forme estamoie, le mot se caractérise par sa finale en -al (ou -ail). Les dictionnaires consultés relèvent estamal dans un inventaire du duc de Normandie (1363) et un second de Charles VI (1420) (Gdf 3, 595b; FEW 12, 227a), ainsi que dans L'ABC des doubles de Guillaume Alexis, originaire de l'Eure (FEW 12, 227a; DMF2012). Le substantif est présenté par le FEW comme caractéristique de la Normandie et cette localisation est confirmée par une occurrence du mot dans un document normand de 1394 (Gay 1887-1928, t. 2, p. 129a). Toutefois, l'aire du mot semble devoir être étendue. En effet,

alors que les deux exemples proposés par Godefroy apparaissent dans le *Glossaire archéologique* de V. Gay (Gay 1887-1928, t. 1, p. 667b), ils y sont suivis de deux autres exemples de 1421 et 1471 qui conduisent vers l'Anjou. Confirmée par d'autres documents (Moranvillé 1903, p. 392), cette localisation angevine peut-être étendue au Nord-Ouest⁶², ainsi qu'au Sud-Ouest⁶³.

[Loc.: Normandie, Nord-ouest, Sud-Ouest]

• fouillouse, s. f., "petit sac, bourse", 4199: Las, je n'ay fourmé de monnoye! / Fouillouse, tu es mal garnie! 4198-4199. — Le substantif est relevé par le FEW avec le sens retenu (FEW 3, 666b-667a; Hu 4, 182a). Le DMF2012 donne feullouse dans un extrait du Champion des dames de Martin Le Franc qui oriente sans doute vers la Normandie. Néanmoins, J.-P. Chambon précise que le mot est probablement d'origine occitane (RLiR 55 (1991), p. 552). Le FEW confirme largement la localisation régionale du mot dans l'aire méridionale. Ce relevé peut être complété par MystTrois-Doms, v. 4008, 4987, et SChristofleS, v. 2359, 12040, dont la langue est localisée ou nous oriente vers le sud-est du domaine galloroman (RLiR 112 (2008), p. 276-277). Le mot est toutefois bien représenté dans la partie occidentale du domaine d'oïl et notamment dans l'aire de localisation de SV (FEW 3, 666b-667a).

Remarque contextuelle: le mot se trouve dans l'entourage immédiat des substantifs *herme* et *pion* dont le caractère régional est discuté (voir *infra*). [Loc.: Normandie, Ouest et domaine d'oc]

• gaulle, s.f., coup de gaulle, "mauvais coup", 3089: (alors qu'il cherche son chemin et n'obtient aucune réponse d'un laboureur qui n'entend rien à ses questions, un messager s'écrie:) Quel coup de gaulle! 3089. — Le sens de cette exclamation est déduit de deux expressions relevées par le FEW: donner un coup de gaule par sous l'huis "jouer un mauvais tour" et être mis à la gaule "en mauvaise situation" (FEW 17, 495b). La première tournure apparaît sous la plume de Noël du Fail (1520-1591), né à Saint-Erblon

Le mot se trouve dans un document du Mans de 1491 (BullSASAS 38 (1901), p. 288), dans des documents nantais de 1465 (BullSAHNLA 3 (1863), p. 52) et de la 1^{re} moitié du XVI^e siècle (Granges de Surgères 1898, p. 323), dans un inventaire du château de Chinon (Indre-et-Loire) de 1519 (*AHPoit* 20 (1889), p. 317), dans des documents relatifs à la ville de Rennes (2^e moitié du XV^e s.) (Leguay 1991, p. 351, n. 7, Leguay 2009, p. 347, et *RB* 46 (1911), p. 201-202), dans Kerhervé 1987, p. 401, SAHNLA 66/67 (1927), p. 197, et SHAB 86 (2008), p. 129-130.

Voir un document relatif à l'entrée du roi à Poitiers en 1519 (Rivaud 2004, vol. 2, p. 676).

(Ille-et-Vilaine) (reprise dans Hu 4, 280a, avec le sens de "mauvais tour"). La seconde est caractéristique de la Saintonge (FEW 17, 495b). Toutefois, une autre occurrence de l'expression est relevé dans le *Tableau des differens de la religion* de Philippe de Marnix (Marnix de Sainte-Aldegonde 1600, t. 1, p. 141v°). Ce dernier élément tendant à contredire une localisation occidentale encore fragile, cet item est écarté.

gode, s.f., "vaurien, fainéant", 7473: (le geôlier s'adresse à son valet:) Je cuide qui auroit cerché / tout le monde de cy en Rode / ne trouveroit plus lasche gode / que tu es, sanglant gars pouacre! 7471-7474. — Le mot gode est relevé dans le syntagme lasche gode par Godefroy, où il est analysé comme un adjectif avec le sens de "efféminé" (Gdf 4, 299c, s.v. gode 3). Mais Godefroy et, à sa suite, Huguet ne proposent pas moins de quatre entrées pour différentes acceptions de gode qui peuvent être rattachées à un même mot. La question a réglée par A. Dauzat pour qui «gode est une dédiminutivisation (suivant l'excellente expression de M. Gilliéron) de godon, sobriquet fréquemment donné aux Anglais au cours du XVe siècle, d'après leur juron favori goddam» (Dauzat 1915-1917, p. 245). Il ajoute «que le terme ne paraît pas avoir vécu dans les patois de l'ouest, région où la domination anglaise, traditionnelle depuis les Plantagenêts et les ducs de Normandie, ne donna pas lieu aux mêmes exactions et à la même antipathie» (Dauzat 1915-1917, p. 246). Déduit des exemples cités, le sens dérivé que nous avons retenu est relevé chez Mistral. Il est en outre confirmé par le fait que le mot a servi à la création de termes péjoratifs et d'un nom propre de diable dans le domaine d'oc (Henrard 1998, p. 337, n. 23). Cette orientation pour la localisation du mot est confirmée par J.-P. Chambon et de J.-P. Chauveau qui délimitent une bande allant du Bourbonnais au Languedoc et excluent l'Ouest (Chambon/Chauveau 2000, p. 58).

[Loc.: Bourbonnais, Auvergne, Aveyron et Languedoc]

• gris, adj. subst., "homme aux cheveux gris", 6305, 6435: (un païen dénonce l'activité apostolique de Valérien et Vincent:) C'est ung villain o une mitre, / qui a la barbe toute grise / (...) Vincent, / lequel a le nom et le pris / que luy donne ce villain gris. 6293-6294/6303-6305, (exclamation d'un bourreau à propos de Valérien:) et l'eust juré le villain gris! 6435. — Dans les deux passages cités, le mot gris désigne Valérien, dont la barbe toute grise 6294 souligne l'âge avancé. L'emploi de l'adjectif substantivé gris pour désigner un homme aux cheveux gris est relevé dans le parler de Pléchâtel (Ille-et-Vilaine) (FEW 16, 82a; DEAF, G1419).

Remarque contextuelle: le mot est employé dans la même phrase que le mot *o* dont le caractère régional est discuté (voir *infra*).

[Loc.: Ille-et-Vilaine]

- grousser, grosser, v. intr., "grogner, protester", 6416, 9594: et, s'il a chrestien qui grousse, 6416, Si tu oiz nullement qu'il grosse / ne qu'il barbete ne rechine, / que tu luy frotes bien l'eschine! 9594-9596. «Le critère oriente de façon non-décisive vers une 'aire occidentale typique'» (GreubRég, p. 297; voir aussi GreubRég, p. 155-156, Matsumura 2004, p. 600, Chambon 1999, p. 267, et Dottin, 241b)⁶⁴. Mais le DMF2012 fournit de nombreux exemples répartis dans l'ensemble du domaine d'oïl qui invalident le caractère régional initialement envisagé.
- gruesche, s.f., jouer a la gruesche, "jouer au volant (fait d'ailes de perdrix)", 8091: A aultre jeu qu'a la gruesche / il les convient faire jouer, / s'ilz ne veullent desavouer / leur dieu qu'ilz appellent Jhesus. 8091-8094. Le mot gruesche est une variante de l'adjectif substantivé griesche. Le vocalisme du mot est typique de la région angevine (FEW 4, 211a; voir aussi Verrier/Onillon 1, 454b) 65.

[Loc.: Anjou]

• guygne, s.f., jouer de la guygne, "viser en fermant un œil", 12035: (le valet interroge son maître dont il doit rapporter le matériel:) Apporterai ge point l'esquerre? / Fault il point jouer de la guygne? 12034-12035. — Dans ce passage, le valet s'interroge sur la nécessité d'apporter son équerre au geôlier (qui fait alors office de charpentier), puis lui demande s'il ne faut pas jouer de la guygne. Le mot guignes est relevé au sens de "jambes" dans la Saintonge (FEW 21, 311a), mais il n'est pas question, dans notre texte, de jouer de la guygne (qui pourrait signifier "s'enfuir" ou encore "marcher vite, se dépêcher") pour aller chercher ladite équerre. Par ailleurs, comprendre jouer de la guygne au sens de "jouer de malchance" est d'autant

Voir aussi LivreCœurB, CXXIV, l. 25, CXXV, l. 2.

Nous relevons plus loin dans le mystère l'adjectif gouaiche dans le syntagme perdriz gouaiche "perdrix grise" 11330 (: fraiche 11329). La locution est bien attestée (FEW 4, 211a, et 21, 240a; DEAF, G941), mais le vocalisme du mot reste inexpliqué et son étymon incertain (FEW 4, 213b, n. 20). Néanmoins, la forme est peut-être régionale. Godefroy relève goeche et gouache dans Le Débat des hérauts d'armes (DebHerbP, p. 7, §8) dont l'auteur est probablement normand (DebHerbP, p. X) et chez le naturaliste Pierre Bellon, né au Mans (Gdf 4, 301c). La forme est encore signalée par le MED (MED, G3, 283a). Mais le DEAF signale aussi la forme dans AldL 131/3, d'après un manuscrit picard (DEAF, G1383).

plus improbable que le mot *guigne* "guignon, malchance" n'est attesté qu'à partir du XIX^e siècle. En revanche, puisqu'il est question de calculer des angles pour aligner ou disposer correctement les *bonnes gaulles* 12020 pour fabriquer la *herse* 12022 demandée par Dacien, il nous semble que, dans la réplique des v. 12034-12035, le valet cherche à savoir si le geôlier travaillera en utilisant l'équerre ou au jugé, c'est-à-dire en fermant ou clignant un œil. En Normandie, la *cligne* désigne le jeu de cache-cache ou de cache-musette (FEW 2, 800a-b). Or, dans la même région, le FEW signale *guigne* comme une variante de *cligne* dans *guigne-muchette* (FEW 2, 800b). Nous proposons donc de comprendre *jouer de la guygne* au sens de "viser en fermant un œil". Cette analyse étant encore à confirmer, l'orientation régionale qu'elle fournit dans le domaine normand ne sera retenue qu'à titre indicatif.

[Loc.: (?) Normandie]

• herme, s., "liard, petite monnaie de bronze", 4201: car je n'ay ne pion ne herme / de quoy je peusse en la taverne / avoir du vin une choppine. 4201-4203. — Le mot herme est signalé par Sainéan avec le sens retenu au début du XVIe siècle. Il s'agit d'« une forme, renforcée par un h- initial, du représentant de ANIMA en emploi grammatical comme deuxième élément de négation» (FEW 22-2, 289b). Rencontré uniquement dans des phrases négatives, il constitue l'« ancêtre de Pipriac herm "pas du tout", Bain herme "rien" (ici 22, I, 17b)» (FEW 22-2, 289b). C'est aussi dans la partie orientale de la Bretagne (Malestroit, Morbihan, Ploërmel) que le FEW relève il n'y en a pas erme "il n'y en a pas du tout" (FEW 24, 583b). L'emploi de ce mot oriente vers la Bretagne romane. Si le mot herme apparaît dans SV après la négation ne, le contexte garantit cependant qu'il ne signifie pas "rien, pas du tout", mais qu'il a déjà le sens donné par Sainéan et désigne une pièce de monnoye 4198. Nous sommes donc en présence d'une première attestation du mot avec ce sens.

Remarque contextuelle: le mot se trouve dans l'entourage des substantifs *fouillouse* et *pion* dont le caractère régional est discuté (voir *supra* et *infra*).

[Loc.: Bretagne romane]

hongner, v. intr., "murmurer, grommeler", 2419, 7467: Encore non sai ge hongner / ne dire ung tout seul mot pour doubte / qu'il me tuassent somme toute. 2419-2421, Si tu veulx contre moy hongner, / je te batray jusqu'a la mort. 7467-7468. — T. Matsumara relève le verbe hongner dans Le Champion des dames de Martin Le Franc et signale que le terme est

«normand (avant d'être diffusé plus largement?)» (Matsumura 1999, p. 609; voir aussi Gdf 4, 484a-b, FEW 16, 184a, DEAF, H536-537, et DMF2012). Y. Greub parvient à la même conclusion dans son étude du substantif *hoigne*. S'il est «surtout normand» en ancien français, «[e]n moyen français, le mot semble avoir été répandu plus largement, même s'il reste spécialement bien attesté en Normandie» (GreubRég, p. 164-165). Le verbe a perdu son caractère régional à la fin du XVe siècle et ne constitue donc plus un item déterminant pour la localisation de SV.

• imperaulté, s. f., "fonction de gouverneur investie de l'autorité impériale", 665, 9973, 10612, 11177. — Le substantif imperaulté est relevé comme un hapax dans Le livre et mistere du glorieux seigneur et martir saint Adrien (FEW 4, 586b; DMF2012, s. v. imperiauté), pièce de la fin du XVe siècle, localisable dans l'Est du domaine d'oïl et, probablement, en Bourgogne (DLFr, p. 1329a-b). Il est encore attesté dans un document peut-être champenois (Guénée 1987, p. 240). La documentation recueillie ne permet sans doute pas de garantir une localisation orientale du mot qui est probablement savant.

[Loc.: (?) Est]

• *jurier*, v.tr., "injurier, offenser", 7501. — Le verbe est relevé par Godefroy dans un seul exemple emprunté à Eustache Deschamps (Gdf 4, 675a, repris dans le DMF2012), dont la langue est marquée par des «mots picards, nord-champenois, lorrains ou même un peu plus lointains parfois (nord-picards-wallons), sans qu'on sache certainement si les limites des aires nous sont connues imprécisément ou si l'auteur a emprunté quelques mots étrangers mais voisins » (GreubRég, p. 375). Le verbe est aussi relevé avec le même sens dans un document genevois du XVIe siècle (Coram-Mekkey 2006, p. 269). On le rencontre encore dans une traduction française d'une homélie attribuée Haimon de Halberstadt (mort en 853), extrait d'un texte lorrain (et peut-être messin) daté du début du XIIIe siècle (HaimonS, p. 92). Quoique la documentation soit restreinte, elle paraît orienter vers l'est du domaine d'oïl et la région de Genève.

[Loc.: (?) Lorraine et région de Genève]

• lechecu, s.m., "petit chien de manchon", 3928: Je donneray ce petit chien / qui m'a cousté plus d'un escu. / Les gens l'appellent lechecu. / C'est ung chien de tresbonne orine. 3926-3929. — Outre le sens de "homme qui flatte bassement" signalé notamment dans le Nord-Ouest (FEW 16, 461b), le substantif liche-cul connaît le sens de "petit chien de manchon" (i.e. un

chien de toute petite taille que les dames portent dans leur manchon), qui est propre à l'Anjou (FEW 16, 461b; Verrier/Onillon 1, 518a).

[Loc.: Anjou]

• macre, s.f., "châtaigne d'eau, marron d'eau, mâgre nageante", 7267, 11305: De toy je ne donne une macre, 7267, trestouz ne vous craigns pas deux macres! 11305. — Si le fruit désigné n'est pas caractéristique de l'Ouest du domaine d'oïl, le mot y est particulièrement bien attesté (FEW 21, 176a; Verrier/Onillon 2, 2a-b; Coulabin, 231). Godefroy signale la forme chez Rabelais et le naturaliste Pierre Belon (né en 1517 à Souletière, près du Mans), avant de préciser que le mot macle « est resté en Poitou pour désigner la châtaigne d'eau » (Gdf 5, 60b)⁶⁶. Notons que les occurrences relevées dans SV et Le Mystère de sainte Barbe en cinq journées (BarbeLL, v. 20124) constituent les premières attestations connues du mot.

[Loc.: Ouest]

• mesloyer, v.tr., "mélanger", 12139, 12140': Mect ou mouret, je te supplie, / et mesloye moret et ligne. 12138-12139, Il mect dedans le test la ligne et mesloye o une brochete 12140'. — Les trois exemples proposés par Godefroy (Gdf 5, 290a) sont empruntés à Guy Juvénal⁶⁷, à Baïf (1532-1589) et au Jouvencel de Jean de Bueil (d'après La Curne de Sainte-Palaye; voir Lecestre 1889, p. 202), dont la famille est originaire de Touraine (DLFr, p. 755b). Dans le FEW, à l'exception de meleiller relevé dans l'Isère, toutes les attestations de mesloier "mélanger" sont localisées dans le Nord-Ouest (FEW 6-2, 160a), avec des formes fréquemment marquées par la graphie -ayer, qui alterne régulièrement dans SV avec -oyer. Enfin, au début du XVIe siècle, le verbe est employé par Antoine Fuzy, né à Épinal en 1560, dans Le Franc Archer de la Vraye Eglise⁶⁸. La grande majorité de la documentation recueillie oriente vers le Nord-Ouest, en dépit de quelques attestations susceptibles de conduire hors de cette région.

Nous écartons les deux exemples que Godefroy attribue de manière erronée à Gautier de Coincy (Gdf 5, 61b, repris par FEW 21, 176b, n. 1; voir ColletCoincy, p. 561).

⁶⁷ Guy Juvénal est «[n]é dans le Maine, vers le milieu du XV^e siècle, de parents pauvres» (Piolin 1861, p. 252). En 1497, l'abbé en titre de Saint-Sulpice de Bourges le fait «venir du Convent de Chezal-Benoist» (Cher) (Blondeau 1689, p. 680). Il est l'auteur de textes imprimés à Bourges au début du XVI^e siècle (Catherinot 1683).

Le franc-archer de la vraye Église, contre les abus et énormités de la fausse..., 1619, consulté dans sa version numérisée sur Gallica, p. 276 et 314.

Remarque contextuelle: les deux occurrences du verbe sont employées avec le substantif *moret* et la préposition *o* dont le caractère régional est discuté (voir *supra* et *infra*).

[Loc.: Nord-Ouest]

• miterons, s. m. pl., "larves de charançons", 7443: Aussi j'ay cousché embasté / et me suys toute nuyt graté / tant suys rongneux, plain de cyrons / et tout mengé de miterons. 7440-7443. — La forme mitron est caractéristique de la région poitevine (FEW 21, 274b).

Remarque contextuelle: dans l'entourage de cette seule occurrence du mot se trouve le participe passé *embasté* dont le caractère régional est discuté (voir *supra*).

[Loc.: Poitou]

• moret, mouret, s. m., "paille brûlée, réduite en brouet avec de l'eau", 12039, 12066, 12079, 12087, 12121, 12126, 12134, 12138, 12139. — La localisation du mot avec le sens artisanal attesté dans SV est caractéristique du domaine angevin (Verrier/Onillon 2, 41a-b), de la Saintonge et du Poitou (Gdf 5, 408a, s. v. moret 1). Godefroy cite Pantagruel (et l'on sait que la langue de Rabelais compte un assez grand nombre de régionalismes poitevins), où le moret désigne une "sorte d'encre" (repris dans Hu 5, 334a, s. v. moret 2). Godefroy et le FEW (FEW 6-1, 551b) signalent aussi le sens de "savon de lessive", emprunté à Cotgrave. C'est ainsi que, dans son édition des Quatre histoires par personnaiges de François Briand, maistre des escolles de Saint-Benoist en la cité du Mans, H. Chardon donne à moret le sens de "savon" (HistBriandC, p. 34, n. 2) de manière erronée⁶⁹. L'emploi du mot dans SV oriente vers le Sud-Ouest et l'Anjou.

Remarque contextuelle: dans l'entourage des premières occurrences du mot se trouve le substantif *dabte* dont le caractère régional est discuté (voir *supra*); les deux dernières occurrences du mot sont dans la même phrase que la première occurrence du verbe *mesloyer* dont le caractère régional est discuté (voir *supra*).

[Loc.: Sud-Ouest et Anjou]

natre, adj., "méchant, misérable (employé comme terme d'insulte)", 3596, 12482: Mais vous, ort sanglant villain natre? 3596, Je seroie bien fin foul natre, / si je m'en meslaye de rien. 12482-12483. — Les deux syntagmes villain natre et foul natre relevés dans le mystère sont usuels. Comme l'a bien établi E. Langlois (ZrP 31 (1877), p. 220-225), l'adjectif natre est dérivé du

⁶⁹ Voir le compte rendu de d'E. Langlois à HistBriandC, BEC 67/1 (1906), p. 292-293.

substantif *vilainastre* (formé de *vilain* et du suffixe *-astre*); le mot apparaît rapidement sous la forme *vilain nastre* que G. Roques comprend au sens de "fieffé vilain" ⁷⁰ et sur le modèle duquel est formé le syntagme *fol nastre*. La localisation de *natre* a été effectuée par G. Roques à partir d'un assez large corpus ⁷¹, auquel viennent s'ajouter la *Passion à Amboise* ⁷² et *Le Champion des dames* de Martin Le Franc (Matsumura 1999, p. 609, qui propose «Ouest et Sud-Ouest»). Nous reprenons à notre compte la conclusion de G. Roques qui note que l'aire du mot recouvre la Normandie, le Nord-Ouest et le Sud-Ouest.

[Loc.: Normandie et Ouest]

o, prép., o qqch, "avec", 6, 49, 2358, 2544, 3372, 3524, 4869, 5680, 5682, 6139, 6157, 6278, 6293, 6462, 7060, 7555, 7683, 9949, 11012, 11050, 12103, 12104, 12140', 12597, 13365, 14514 (x 2), 14519, o qqn, "avec, en compagnie de", 876, 880, 1747, 2392, 2456, 4091, 4589, 5354, 5356, 5441, 5785, 6573, 7008, 7022, 7706, 8761, 11701, 12556, 12772, 12786, 12840, 12917, 13187, 13212, 13414, 14205, 14243, 14372', 14537, 14551, 14626. — J.-P. Chambon montre que o «semble, à partir du 15^e siècle, marqué régionalement, notamment de l'Ouest (...), où il subsiste dialectalement» (Chambon 1993, p. 315). De son côté, Y. Greub estime que «[1]e critère oriente nettement et sûrement vers l'Ouest, à l'exclusion de la Haute-Normandie et du Centre, ou vers la Francoprovençalie. Il ne permet pas d'exclure Paris, ni absolument la Picardie, même s'il rend une localisation dans cette région très improbable » (GreubRég, p. 196; voir aussi Chambon 1999, p. 269, GoerlichNW, p. 78, GentePoit, p. 189b). M. Thom aboutit aux mêmes conclusions, précisant que la préposition s'est maintenue «dans la plus grande partie de la Haute-Bretagne, dans la Mayenne et dans l'ouest de la Sarthe » (Thom 1981, p. 60). Les occurrences relevées par ailleurs confirment ces conclusions⁷³.

[Loc.: Basse-Normandie et Ouest]

ost, s. m., "groupe de personnes, rassemblement de gens", 3871: (à propos des fidèles qui se rendent à une cérémonie païenne:) Ilz sont desja plus de six mille. / Oncques mais ne vy si grant ost 3870-3871. — Le substantif est

⁷⁰ Compte rendu de SJeanBaptOct¹G, *ZrP* 95 (1979), p. 436-440, à la p. 437.

⁷¹ Roques 1989, p. 270-271.

Voir Picot 1890, v. 325 et 606, ainsi que G. Roques, compte rendu de *Myst. Pass. Amb. R., RLiR* 56 (1992), p. 335.

Voir BarbeK, v. 4472, 7633, GuillSAndréJehC, v. 3314, 3406, 3448, HistBriandC, p. 12, 28 et 47, BlaiseL, p. 310, et deux noëls poitevins (Fey 2008, p. 33 et 135).

relevé dans le Nord et plus précisément en Picardie avec les sens de "troupeau" et "groupe" (Gdf 5, 653c; FEW 4, 500a). Nous relevons cependant deux exemples du mot avec le même sens dans *Le Mystère de la Conception* (MistConcL, v. 4457, 8365) dont la langue peut être située dans une aire assez large de la région alpine, à cheval sur les domaines provençal et francoprovençal (Leroux 2008, p. 407). Cette nouvelle occurrence relevée dans *SV* semble indiquer que cette acception du mot n'est pas spécifiquement picarde au XVe siècle. Le caractère régional de cet emploi doit donc être remis en question.

• pianche, s. f., "boisson", 12953: Par fine force de bien boyre / auront perdu sens et memoire. / Les ungs fauldra porter couscher. / Ses femmes se feront hochez / par fine force de pianche. 12949-12953. — Le substantif est bien attesté (Gdf 6, 140a; FEW 8, 422b; Hu 5, 777a-b; DMF2012). Dans le domaine d'oïl, le mot est caractéristique de l'Ouest⁷⁴; il a peut-être également une aire méridionale (GreubRég, p. 203-204 et 248).

[Loc.: Ouest et (?) domaine d'oc]

pion, s.m., "pièce de monnaie", 4201 : car je n'ay ne pion ne herme / de quoy je peusse en la taverne / avoir du vin une choppine. 4201-4203. — S'il est bien ici question de boire du vin, le sens de "buveur, ivrogne" ne convient pas pour le mot *pion*, pourtant bien attesté en ancien et moyen français (Gdf 6, 168b-c; Hu 5, 791a-b, s.v. pion 2; FEW 8, 422b; DMF2012, s.v. pion 1). Le sens retenu pour ce mot est déduit du contexte. Tout comme le substantif herme auquel il est coordonné, le mot pion désigne une pièce de monnoye 4198. Nous faisons l'hypothèse qu'il s'agit d'un diminutif de py (ou piè), attesté sous différentes graphies au sens de "sou" dans la région alpine (FEW 22-2, 292b). Peut-être même faut-il y voir une variante de pioùm "sou, pièce de bronze", attesté cette fois dans le sud-ouest du domaine galloroman (Salies-de-Béran, Basses-Pyrénées, Orthez) (FEW 22-2, 293a). Le fait que ce pioùm, comme l'herme, désigne précisément une pièce de bronze pourrait favoriser cette identification. Mais l'analyse du mot demeure trop incertaine pour qu'une éventuelle orientation méridionale soit retenue comme critère de localisation du texte.

Remarque contextuelle: le mot se trouve dans l'entourage immédiat des substantifs *fouillouse* et *herme* dont le caractère régional est discuté (voir *supra*).

[Loc.: (?) domaine d'oc]

Voir aussi BarbeK, v. 2564.

• plumer, v.tr., "peler, éplucher (un fruit)", 2698: (un bourreau s'attribue des exploits ridicules:) Bref, j'entreprans (...) / en quatre jours plumer une chastaigne / et a trois coups rompre deux dens de paigne 2697-2699. — Le sens du verbe plumer est assuré par le contexte. Dans l'étude qu'il consacre à l'expression peler la châtaigne et ses variantes, G. Roques établit que l'emploi de plumer dans ce sens constitue sans doute un régionalisme dont l'aire recouvre une large bande centrale, allant de la Normandie au Poitou dans l'Ouest et des Ardennes à l'Hérault dans l'Est (Roques 1995, p. 19; voir aussi FEW 9, 88b-89a, et Thibault, 267)⁷⁵. L'emploi de plumer au sens de "peler, éplucher (un fruit)" vient corroborer ces conclusions.

[Loc.: Normandie, Nord-Ouest, Sud-Ouest, Centre, Champagne, Bourgogne, domaine francoprovençal et sud-est du domaine d'oc]

pochee, s.f., "sac plein", 11561, 11567', 12337: (les bourreaux vont chercher du charbon:) Chascun en aura sa pochee. 11561, (...) vont querir du charbon dessoubz ung chaffault et emportent chascun sa pochee 11565'-11567', (les bourreaux rapportent des tessons qu'ils glissent sous Vincent:) Veez en cy plaine une pochee / que tu auras dessoubz l'eschine. 12337-12338.

Relevé en ancien et moyen français dans l'Ouest du domaine d'oïl (FEW 16, 638b; Gdf 6, 238c⁷⁶; Hu 6, 45a; Verrier/Onillon 2, 129a), le mot pochée, dérivé du mot régional poche avec le sens de "grand sac de toile qui contient des céréales" (DRF, p. 811b-813a; voir aussi Chambon/Chauveau 2000, p. 64-65) est «un type lexical caractéristique de l'Ouest (de la Normandie à la Saintonge) et du Centre, attesté dep. le 14e s.» (DRF, p. 814b).

[Loc.: Ouest]

• poue, s.f., "patte, griffe", 14514: (un bourreau à propos d'un loup repoussé par le corbeau qui garde le corps de Vincent:) Ne o les dens ne o la poue, / il n'a peu le corbin blesser. 14514-14515. — Relevée dès le XII^e siècle, la forme poe oriente vers le nord-est du domaine d'oïl et le domaine

Son étude est complétée par d'autres occurrences relevées dans un texte saintongeais tardif (Duguet 1970, p. 234), la *Chronique française* du poète parisien Guillaume Crétin (Rigamonti 1997, p. 440) et l'*Enfer des mauvaises femmes* (fin du XV^e s.) dont la langue n'est pas marquée par «des traits dialectaux saillants» (Colombo-Timelli 2001, p. 502) (voir Colombo-Timelli 2002, p. 212, où l'éditrice glose *plumer* par "enlever l'écorce" (p. 224b), mais où G. Roques nous propose de retenir le sens de "cacher la vérité").

Les quatre citations extraites par Godefroy des Archives nationales sont toutes relatives aux pays de la Loire moyenne (Chevalier 1993). Le cinquième exemple est extrait d'un arrêt relatif à la ville de Chaumont-sur-Loire (Loir-et-Cher) (Mantellier 1869, t. 3, p. 194). Le dernier est emprunté à Agrippa d'Aubigné (1552-1630), originaire de la Saintonge.

anglo-normand (FEW 8, 75b). En moyen français, les auteurs et les textes signalés par le FEW et le DMF2012 (DMF2012, s.v. poe 1) confirment l'ancrage de *poue* dans ces deux aires géographiques. Mais les exemples empruntés à Villon et au *Mystère du Vieil Testament* étendent l'aire d'emploi du mot dans le domaine d'oïl. Enfin, Huguet fournit un exemple emprunté à une *Farce trouvée à Fribourg* (Hu 6, 104a). Le domaine de localisation du mot pourrait donc être élargi au francoprovençal. Ainsi, contrairement à ce que laissaient présumer les premières informations fournies, il n'est pas certain que le mot *poue* doive être considéré comme régional.

Remarque contextuelle: le substantif est employé dans la même phrase que *corbin* et *o* dont le caractère régional est discuté (voir *supra*).

• poussé, p. pa. de pousser employé comme adj., "poussif, asthmatique", 6443: Je ne suy ne gras ne poussé, / je suis fort abille et allegre, / aussi je ne suis pas trop maigre. / A frapper je ne fauldray pas. 6443-6446. — Le personnage affirme ici être dans une bonne forme physique. Alors que le verbe pousser est relevé avec le sens de "haleter, être essoufflé" par le DMF2012 dans la Passion d'Amboise (Picot 1890, v. 419), l'emploi de poussé avec le sens retenu est signalé dans l'actuel département de l'Ille-et-Vilaine (FEW 9, 556a). G. Roques confirme le caractère régional du verbe avec ce sens en Indre-et-Loire avec la Passion d'Amboise (RLiR 56 (1992), p. 335) et nous signale un autre emploi dans Le Mystère de sainte Barbe en deux journées (Seefeldt 1908, v. 2603). Aussi convient-il d'élargir l'aire de localisation de cet item au Nord-Ouest.

[Loc.: Nord-Ouest]

- poy, adv., "peu", 3069, 4569, 5355, 6287, 9045, 9151, 13219, 14136. À côté de peu qui reste largement majoritaire dans SV, la forme poy pourrait être considérée comme «un indice de localisation dans l'Ouest» (GreubRég, p. 208). Mais J.-J. Salverda de Grave réfute toute valeur régionale à cette forme (Salverda de Grave 1928) et M. Roques s'accorde pleinement à son argumentation (Roques 1929, p. 267-268). Nous écartons donc cet item de notre étude.
- putonnier, s.m., "vaurien, homme débauché", 12292: sanglant ribault, gars putonnier! 12292. Rattaché au moyen français putenier (FEW 9, 635b), le mot putonier oriente « vers le Sud galloroman (au Sud d'une ligne La Rochelle-Genève) » (GreubRég, p. 209; voir aussi Matsumura 2004, p. 614). Pour le domaine d'oïl, cette localisation est confirmée par les deux exemples du DMF2012, l'un extrait du Mystère du Roy Advenir (JPrierM,

v. 7776) et l'autre d'un document poitevin de 1460 (DMF2012, s. v. putenier). Il est cependant relevé dans *Maître Pathelin*, dont le texte original (où *putonier* constitue une variable spécifique) est localisé en Anjou (GreubRég, p. 302). Y. Greub signale que «la seule attestation d'une forme à vocalisme de deuxième syllabe /o/ (...) est bas-limousine» (GreubRég, p. 209). L'hypothèse d'A. Tissier, qui suggère que *putonier* résulte d'un croisement entre *pautonier* "coquin, vaurien, scélérat" (DMF2012, s. v. pautonier; FEW 16, 616a) et *putier* "coureur de filles, débauché" (Tissier-Farces³⁸, p. 435, n. 734), mérite d'être retenue⁷⁷. Dans *SV*, le mot *putonnier* – seconde occurrence connue d'un terme jusqu'ici considéré comme un hapax – nous conduit vers le sud de l'aire poitevine.

[Loc.: domaine méridional, Saintonge et (?) Anjou]

• renchiere, s.f., jouer ou servir qqn de renchiere, "faire des difficultés avec qqn", 14324: (un bourreau à propos de Vincent:) Servy sera de noz mestiers, / s'il nous joue ou sert de renchiere. 14323-14324. — Pour le mot renchiere "enchère, offre plus haute", le FEW fournit cette précision: « besonders flandr. pik. norm. Maine » (FEW 2, 441b; voir aussi Gdf 7, 21b, Hu 6, 489a, et DMF2012). Présent dans La Chasse d'amours, le mot est commenté par J.-P. Chambon qui renvoie notamment à deux textes d'André de La Vigne (TraLiPhi 31 (1993), p. 341). Enfin, le mot est fréquent dans différents poèmes d'Alain Chartier⁷⁸.

[Loc.: Picardie, Normandie et Maine]

• repucer, v. intr., "regimber", 9443: (un bourreau s'adresse à Vincent:) Pourtant n'yra ne ça ne la! / Tu n'as garde de repucer / ne de toy point ebelucer! / Deslie tost ce pié, Grimault! 9442-9445. — Le seul exemple fourni par Godefroy (Gdf 7, 69b, s.v. repousser, -ucier) est extrait du Libvre du bon Jehan (GuillSAndréJehC, v. 2640-2641). Il est repris dans le DMF2012 (DMF2012, s.v. repousser) et le FEW (FEW 9, 559b, s.v. *PŬLSIARE), où J.-P. Chauveau ajoute qu'on ne peut «séparer mfr. repucier et Jers. repuchir des formes dialectales du type repusser classées ici 9, 557 b, PŬLSARE II 2 b, qu'il est difficile, étant donnée leur localisation exclusivement dans l'Ouest d'expliquer par un emprunt savant au latin » (FEW 22-1, 269a). La forme repucier doit donc être rattachée au paradigme issu

Employé aux v. 916 et 9465 dans SV, pautonnier est interchangeable avec putonnier.

Voir Hult 2003, p. 606. Alors que l'auteur est né à Bayeux autour de 1385 et est entré au service de Yolande d'Anjou, puis à celui du dauphin, fils de Charles VI, on notera que «[1]a scripta du copiste est marquée par de nombreux traits picards » (p. LXXVII).

du lat. PULSARE dont la teinte occidentale est confirmée par J.-P. Chambon dans son étude du déverbal *repuce*, relevé dans un texte du poète angevin Charles de Bourdigné (Chambon 1999, p. 270).

Remarque contextuelle: *repucer* est employé dans la même phrase que le verbe *ebelucer* dont le caractère régional est discuté (voir *supra*).

[Loc.: Ouest]

• saugrené, p. pa. de [saugrener], "parsemé de sel à gros grains", 9346: Dacian. – (...) / Gardez que sur Vincent n'ayt playe / qui tost ne soit de sel remplie. / (...) / Qu'il soit bien pouldré et sallé! / (...) Bavart. – S'il n'est saugrené et gallé / et bien pouldré qu'on nous pugnice! 9338-9339 / 9343 / 9346-9347. — Le verbe est relevé chez Brantôme avec le sens de "assaisonner" (FEW 4, 235a) et le participe passé chez André de La Vigne avec le sens de "parsemé" (DMF2012) 79. Le sens précis de "parsemer de sel à gros grains" est spécifique de l'actuel département de la Charente-Maritime (FEW 4, 235a).

[Loc.: Sud-Ouest (> Charente-Maritime)]

• savance, s.f., "savoir, connaissance, intelligence", 1500, 1885, 2758, 5033, 5506, 6253, 6328, 14608. — Le substantif savance est caractéristique de la Bretagne et de la Normandie (FEW 11, 196a; Gdf 7, 333c-334a; TL 9, 250; Hu 6, 712a; DMF2012; AND2i). Une étude synthétique de cette documentation a été réalisée par G. Roques (RLiR 68 (2004), p. 309). Nous ajoutons une occurrence du mot savance dans le fragment d'un mystère du Mont-Saint-Michel (MirSMich, p. 38) qui confirme son ancrage normand. Mais la présence du mot dans La Pacience de Job (PacJobM, v. 822) – et de non savance (PacJobM, v. 3426) – indique une extension de l'aire d'emploi du mot vers le domaine de localisation recherchée pour SV.

[Loc.: Normandie et Bretagne romane]

• serre, s.f., estre a sserre, "être lié (plus ou moins fortement)", 9627, 11249. – (...) Or ça, baille moy maintenant / sa chesne, si sera lyé! / Avant aprouche moy ce pié! / Dictes! Est il assez a sserre? Grimault. – Ouÿ! Or le couschon a terre. / Il n'a garde de deslier. 9624-9629, allez le moy querir grant erre, / et qu'il ne soit pas trop a sserre! / Amenez le moy bellement. / Defferrez le tout doulcement / des jambes et aussi des piez, / aprés de la chiesne liez / son corps trestout aux environs. 11248-11254. — Le fait que serre soit placé à la rime garantit notre lecture du mot avec un e final atone.

Dans cet exemple, G. Roques préfère le sens de "parsemé comme de grains de sel" (RLiR 47 (1983), p. 262).

Le mot *serre* est régulièrement relevé comme substantif féminin par les dictionnaires consultés et dans un emploi adverbial par Huguet au sens de "d'une manière serrée" (Hu 6, 779a-b, s.v. serre 2). Il est encore signalé comme adjectif au sens de "serré (d'une corde)" en Normandie et dans l'expression *tenit à sarre* "être serré fortement", caractéristique de la Saintonge (FEW 11, 503a). Ces deux attestations expliquent l'expression *estre a sserre* 9627, 11249, dans deux passages où il est question de lier Vincent avec une chaîne. Cette tournure est aussi relevée dans *Le Mystère de la Résurrection* d'Angers: *estre asserre* (= *a serre*), "être serré, en grand nombre" (MistRésAngS, t. 2, p. 995). Ainsi, l'emploi de *serre* dans l'expression *estre a sserre* semble nous orienter vers différents points de l'aire de localisation du texte, mais d'une façon qui reste sans doute trop fragile pour que l'item soit pris en compte au moment de conclure.

• si, adv., ou si que non, loc. adv., "ou sinon", 6267: (un diable fait le serment que Valérien et Vincent abandonneront la religion chrétienne:) prendront la loy sarrazine / ou si que non que leur cuisine / sera laidement abillee. 6266-6268. — La locution est caractéristique du domaine d'oc (Lv 7, 647a-b) et, pour le domaine d'oïl, de la Normandie et de la Bretagne romane (FEW 11, 561a).

Plusieurs occurrences de cette locution sont relevées dans des documents d'archives du Nord-Ouest⁸⁰, ainsi que du Sud-Ouest⁸¹. Le Tobler-Lommatzsch (TL 6, 772-773) relève la locution dans *Le Roman du Mont-Saint-Michel* de Guillaume de Saint-Pair (Cotentin, XII^e s.) et *La Vie de saint Martin* de Péan Gatineau (= PeanGatS²) (Tours, XIII^e s.)⁸². À ces exemples viennent s'ajouter ceux relevés dans la *Chronique des Ducs de Normandie* (BenDucF, v. 41484), *Le roman d'Aquin ou La conqueste de la Bretaigne*

Dans des coutumes de l'Anjou et du Maine (BeautBeaup, 1^{re} partie, t. 1, p. 193, 196 et p. 334), dans deux documents nantais de 1336 (Travers 1836, t. 1, p. 419) et de 1342 (Jones 1989, p. 115), dans un document du Maine de 1398 relatif à un procès entre le Prieur de Quincampoix et le Curé de Beaumont-Pied-de-Bœuf (ProvMaine 16 (1908), p. 145) et dans un Coutumier breton de la fin du XIV^e siècle (BullMém-SADIV 11 (1877), p. 45).

Dans un document d'archives poitevin (AHPoit 30 (1899), p. 268).

Le dictionnaire relève encore la locution dans la *Chronique rimée* de Philippe Mousket (Hainaut, ca. 1243) (= MousketR) et *Richars li biaus* (Picardie, XIII^e s.) (= RichF), mais sous la forme *u se ce non*. On s'interroge sur la valeur de *ce*, qui doit sans doute être analysé comme un pronom démonstratif plutôt que comme le morphème *que*. Il convient donc de rattacher ces deux exemples à *se ce nom* "sans cela, autrement" relevé chez Eustache Deschamps comme une variante de *sinon* (FEW 11, 561b).

par le roy Charlemaigne⁸³, Le Mystère de la Résurrection⁸⁴ et la Passion de Jean Michel (MICHEL, Myst. Pass. J., v. 26880).

Remarque contextuelle: cette seule occurrence de la locution *si que non* se trouve dans l'entourage immédiat de la première occurrence du participe passé *abillee* dont le caractère régional est discuté (voir *supra*).

[Loc.: Normandie, Nord-Ouest, Poitou et domaine d'oc]

• sus, prép., estre sus bout, "être guéri, être rétabli", 13077: (un bourreau à propos de Vincent précédemment laissé dans un piteux état:) il est gueri de ses doleurs, / il est sus bout, tout defferré. 13076-13077. — La locution sus bout est attestée au sens de "debout" dans une aire englobant notamment la Normandie et le Nord-Ouest (FEW 15-1, 222a; voir aussi Coulabin, 347). Mais, le texte faisant de il est sus bout 13077 une reprise synonymique de il est gueri de ses douleurs 13076, estre sus bout doit être compris au sens de "être guéri, être rétabli". Cette expression est plus précisément localisée en Basse-Normandie et Bretagne romane (FEW 15-1, 222a).

[Loc.: Basse-Normandie et Bretagne romane]

touzer, v.tr., "battre, frapper (sur la partie chevelue du crâne)", 7282: (un bourreau s'exclame, en frappant Vincent ou Valérien:) Tu es touzé dessus la teste 7282. — Au sens propre, le verbe touser "tondre (les brebis), couper les cheveux" est largement répandu dans l'ensemble du domaine d'oïl (FEW 13-2, 29b; TL 10, 467-468; Hu 7, 286a-b). Dans le passage, ce sens ne convient pas et le verbe doit être compris dans un sens figuré. En l'occurrence, pour garantir un glissement du sens propre au figuré, les coups portés le sont probablement sur la partie chevelue du crâne. Il doit donc s'agir de tapes sur la tête effectuée avec le plat de la main, autrement dit de calottes. Le sens de "battre, blesser" est relevé par le FEW dans le patois saunois (département de la Moselle), avec un vocalisme initial en [a] (ou [o] dans un déverbal) (FEW 13-2, 30a). Mais cette acception du verbe ne doit pas être limitée à la Moselle. En effet, relevant touzer au sens de "tondre", Verrier et Onillon attestent de l'emploi du sens figuré dans le domaine angevin: «J'ai bien d'autres chats à touzer» (Verrier/Onillon 2, 291b). L'emploi du verbe touzer au sens de "frapper, battre" peut donc être

Voir *Ou si non ja d'i[cy] ne tournerez* (AiquinJ, v. 2505) qui corrige inutilement la leçon du manuscrit de base en *ou si que non jadis ne tournerez* (AiquinJ, p. 168).

Pour *Ou ce que non* (MistRésAngS, v. 7819), P. Servet donne la variante : «7819 : Ou si que non BI.» (MistRésAngS, t. 1, p. 408).

considéré comme caractéristique de l'Anjou et d'une aire circonscrite dans l'Est du domaine d'oïl.

[Loc.: Anjou et Moselle]

veson, s.m., "personne qui s'agite en vain, personne qui remue beaucoup pour peu de besogne", 12972, 13396: (un diable s'adresse à Lucifer:) Vous estes ung mauvais veson / entre nous deables (...) 12972-12973, (l'épouse du geôlier insulte un bourreau:) Je te feisse voller la teste, / sanglant truant, paillart veson! 13395-13396. — Le mot veson est employé à deux reprises comme un terme d'injure dans les rimes venaison: veson 12971-12972 et veson: prinson "prison" 13396-13397. Il est relevé par le FEW avec différents sens: «Nfr. vézon f. "prostituée" DelvEr, vezon (1897, SainPar), norm. vézon, Tôtes, PtAud. veson, bess. nant. vézon; St-Pol "personne méchante, acariâtre"; Bray véson "personne qui remue beaucoup", bess. vézon (m. f.) "celui, celle qui s'agite sans objet", ang. vezon "id.; colère", Vendôme "grosse femme mal fichue". PtAud. veson m. "force, énergie", faire ses vesons "faire beaucoup de bruit pour rien", veson "celui qui remue beaucoup pour peu de besogne"» (FEW 14, 675b). Nous excluons les sens de "prostituée" et "personne méchante, acariâtre" qui sont moins adaptés au texte et dont l'aire de localisation pourrait d'ailleurs être étendue (FEW 14, 530a). L'emploi masculin du substantif avec le sens retenu est localisable dans les domaines normand et angevin, avec une extension dans le Nord. Ajoutons que, dans les parlers de l'Anjou, le mot vézoux "celui qui pleure longuement et en jetant des cris" (synonyme de brâillard et brâillaud) (Verrier/Onillon 2, 320b) peut être rapproché de veson, si on considère que tous deux sont issus du verbe vezouner, relevé dans le Poitou avec le sens de "vesser" (FEW 14, 529a et 675a-b) et "siffler, faire entendre un bruit à la fois sifflant et ronflant comme une houssine qui frappe l'air" (Verrier/Onillon 2, 320b).

[Loc.: Normandie et Anjou]

• yvresse, adj. f., "ivrognesse", 5003: S'elle n'estoit ainsi yvresse, / se seroit une bonne femme. 5003-5004. — Après avoir conclu que l'adjectif « semble spécifique du sud-est d'oïl, dans les patois modernes de même qu'anciennement » (GreubRég, p. 240), Y. Greub estime que « [1] e matériel de la discussion de yvresse n'est pas assez important pour que nous puissions porter un jugement définitif » (GreubRég, p. 263). Le DMF2012 fournit deux autres exemples, extraits de Bernard de Gordon, professeur de médecine à l'Université de Montpellier à la fin du XIIIe siècle, et de Laurent de Premierfait qui, d'origine champenoise, séjourne en Avignon dans la dernière

décennie du XIV^e siècle (DMF2012, s. v. yvresse 2). La localisation du mot demeure trop incertaine pour être prise en compte.

5. Conclusion

Le texte contenu dans le ms. BnF, fr. 12538 est marqué par de nombreux occidentalismes. Qu'ils soient phonétiques, graphiques, morphologiques, lexicaux ou syntaxiques, la très grande majorité des traits étudiés est localisable dans l'Ouest (en incluant la Normandie méridionale), le Nord-Ouest ou plus spécifiquement l'Anjou. Le texte de SV a manifestement été composé pour un public angevin par un fatiste anonyme d'Angers ou, du moins, originaire du Nord-Ouest. Ainsi, l'étude linguistique de SV permet de confirmer la conclusion à laquelle nous amènent déjà les différents critères extra-linguistiques dont nous disposons. Cette concordance géographique entre la langue du mystère et le(s) lieu(x) où il a été représenté doit néanmoins être perçue à sa juste valeur: elle ne va pas de soi. Or, dans ce cas, l'ancrage linguistique du texte dans son domaine de représentation dramatique est particulièrement sensible.

Les remarques contextuelles dont cette étude est émaillée permettent d'établir que certaines répliques sont empreintes d'une très forte tonalité régionale; celles-ci sont logiquement attribuées aux personnages pittoresques que sont les bourreaux, le geôlier, sa femme et son valet. Pourtant, alors que certains faits lexicaux sont condensés dans quelques séquences dramatiques, les nombreuses occurrences des faits les plus représentés sont réparties d'une manière relativement homogène dans l'ensemble du mystère. En outre, il n'est pas possible d'affirmer que la langue du remanieur, qui intervient pour préparer la représentation au Lude, est plus marquée que celle du fatiste. Par conséquent, il apparaît que le texte de SV n'a pas été coloré d'occidentalismes par le fatiste pour procurer quelques scènes de genre ni par un remanieur qui serait un 'fatiste des champs' au côté du 'fatiste des villes' qu'aurait été son prédécesseur⁸⁵. D'emblée et tout au long de son histoire, ce mystère se caractérise par l'emploi d'une langue régionalement marquée.

Dans une ville comme Angers et une région comme l'Anjou où sont représentés, notamment dans la seconde moitié du XV^e siècle, un nombre important de mystères, il pourrait sembler pertinent d'essayer de distinguer des textes 'régionaux' (parmi lesquels, *a priori*, nous classerions *SV* et *Le Mystère de Sainte Barbe en cinq journées*) de textes dramatiques dont la langue est manifestement moins empreinte de régionalismes et qu'on dirait 'transrégionaux'

Nous reprenons ici l'heureuse formule de N. Henrard (Henrard 2011).

(où nous retrouverions notamment la *Passion* de Jean Michel, qui est jouée en 1486 à Angers et qui, remaniée, le sera encore au XVI^e siècle en Savoie). L'étude systématique de la langue de ces textes en vue de leur localisation pourrait nous amener ainsi à préciser le lien, fragile ou non, qu'il y a peut-être entre le caractère régional de la langue d'un mystère et sa capacité à circuler hors des frontières linguistiques de sa région originelle.

Laboratoire Babel (EA 2649) Université du Sud Toulon-Var

Xavier LEROUX

6. Bibliographie sélective et commentée

Sont fournis à la fin de la bibliographie des éléments de localisation pour certains textes cités avec les abréviations du DEAF ou du DMF2012.

- AHSA = Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
- BarbeK = Le Mystère de sainte Barbe en cinq journées: édition critique des deux premières journées d'après le manuscrit BNF fr. 976, 2 vol., Jun-Han Kim (ed.), thèse pour le doctorat, Université de Paris IV-Sorbonne, 1998. [Le texte a «été écrit dans une région de l'Ouest» (BarbeK, p. 418; voir aussi Lemaire 2009, p. 502).]
- BarbeLL = Le Mystère de sainte Barbe en cinq journées, Mario Longtin et Jacques-Charles Lemaire (ed.), Orléans, Paradigme, à paraître. [Voir BarbeK.]
- Bilder, Rose M., 2002. Dictionnaire érotique: ancien français, moyen français, Renaissance, Montréal, CERES.
- BlaiseL = Élisabeth Lalou, «Fragments d'un Mystère de saint Blaise. Étude et édition critique», in: Hüe, D. / Longtin, M. / Muir, L. (dir.), Mainte belle oeuvre faicte. Études sur le théâtre médiéval offertes à Graham A. Runnalls, Orléans, Paradigme (Medievalia, 54), 2005, 289-312. [«Le texte du mystère de saint Blaise se trouvait dans le Catalogue du libraire de Tours au XVe siècle» (BlaiseL, p. 289). Il contient quelques régionalismes, notamment la forme démonstrative cenla qui «serait d'Anjou, de Touraine, de Bretagne ou de Normandie» (BlaiseL, p. 296; voir Pope, p. 327).]
- Bideaux, Michel (ed.), 1986. *Jacques Cartier. Relations*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- Blanchard, René, 1899. Cartulaire des sires de Rays...: 1160-1449, Poitiers.
- Bliggenstorfer, Susanna (ed.), 1988. *Georges Chastellain. Le temple de Bocace*, Bern, Francke (Romanica Helvetica, 104).
- Blondeau, Claude, 1689. La Bibliotheque canonique contenant par ordre alphabetique toutes les matieres ecclesiastiques et beneficiales..., t. 2, Paris.

- Bonnin, Théodose, 1843. La farce de Pates-Ouaintes, pièce satyrique représentée par les écoliers de l'Université de Caen, au carnaval de 1492, publiée d'après un manuscrit contemporain, Évreux, Ancelle.
- Brunot, Ferdinand, 1906. Histoire de la langue française des origines à 1900, t. 2, Paris, Colin.
- BullCHAM = Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne.
- BullMémSADIV = Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.
- BullPHCTHS = Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1610) du Comité des Travaux historiques et scientifiques. Section d'histoire et de philologie.
- BullSAHNLA = Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique.
- BullSASAS = Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.
- BullSHPIF = Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France.
- Catherinot, Nicolas, 1683. *Annales typographiques de Bourges*, Bourges, Médiathèque Équinoxe Châteauroux, BY 171.
- Chambon, Jean-Pierre, 1993. «À propos de certains particularismes lexicaux de *La Chasse d'amours* (1509): questions de localisation et d'attribution», *TraLiPhi* 31, 307-345.
- Chambon, Jean-Pierre, 1999. «Quelques régionalismes dans la *Legende joyeuse de maistre Pierre Faifeu* (1532) de Charles de Bourdigné, Angevin», in: ChambonAuv, 259-272.
- Chambon, Jean-Pierre, 2000. « Note sur la localisation de *Tarabin*, *Tarabas et Tribouille-ménage* (recueil Cohen n° XIII) », in: ChambonVar³, 15-22.
- Chambon, Jean-Pierre / Chauveau, Jean-Paul, 2000. « Sur le vocabulaire de la traduction de *Merlin Coccaïe* (1606). Contribution à l'étude des régionalismes en français préclassique », in: ChambonVar³, 43-72.
- Chesney, Kathleen (ed.), 1932. Œuvres poétiques de Guillaume Crétin, Paris, Firmin-Didot.
- Chevalier, Bernard (ed.), 1993. Les Pays de la Loire moyenne dans le Trésor des chartes: Berry, Blésois, Chartrain, Orléanais, Touraine, 1350-1502 (Archives nationales, JJ 80-235), Paris, CTHS (Collection de documents inédits sur l'histoire de France, section d'histoire médiévale et de philologie, série in-8°, vol. 22).
- Clerici Balmas, Nérina, 2004. «Les chemins de l'inspiration poétique en Philippe Prévost, sieur du Plessis», in: La naissance du monde et l'invention du poème. Mélanges de poétique et d'histoire littéraire du XVI^e siècle offerts à Yvonne Bellenger, Paris, Champion, 55-67.
- Clouzot, Étienne, 1903. Les marais de la Sèvre Niortaise et du Lay du X^e à la fin du XVI^e siècle, Paris-Niort, Champion-Clouzot.
- Cohen, Gustave, 1956. Études d'histoire du théâtre en France au Moyen Âge et à la Renaissance, Paris, Gallimard.
- Colombo-Timelli, Maria, 2001. «Le *Purgatoire des mauvais maris* et l'*Enfer des mauvaises femmes*. Introduction », *R* 119, 483-505.

- Colombo-Timelli, Maria, 2002. «Le Purgatoire des mauvais maris et l'Enfer des mauvaises femmes. Édition», R 120, 192-225.
- Coram-Mekkey, Sandra, 2006. Registres du conseil de Genève à l'époque de Calvin publiés sous la direction des Archives d'État de Genève. Tome III, du 1^{er} janvier au 31 décembre 1538. Vol. 1, avec le concours de P. Hochuli Dubuis et G.-O. Bron, Genève, Droz.
- Cowling, David (ed.), 2002. George Chastelain, Jean Robertet, Jean de Montferrant. Les douze dames de rhétorique, Genève, Droz (TLF, 549).
- Dauzat, Albert, 1915-1917. «Étymologies françaises et provençales», R 44, 238-257.
- Delisle, Léopold, 1903. Études sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au moyen-âge, Paris, Champion.
- Duguet, Jacques (ed.), 1970. Le Manuscrit de Pons: recueil de textes en patois saintongeais du XVIII^e siècle, Rochefort, Société d'études folkloriques du Centre-Ouest.
- Dupont-Ferrier, Gustave, 1902. Quae fuerint tam a regibus quam a comitibus in engolismensi "Apanato" comitatu instituta (1445-1515), Paris.
- Féval, Paul, 1867. Annette Laïs, New York, Charles Lasalle Éditeur.
- Fey, Marina (ed.), 2008. *Noëls en français et en dialectes du XVI^e siècle*, Centre d'Études Linguistiques Jacques Goudet (Histoire de la linguistique 2), Université Lyon III Jean Moulin.
- Fournel, Victor (ed.), 1967. Les contemporains de Molière..., Vol. 3, Théâtre du Marais, Genève, Slatkine (fac-sim. de l'éd. de Paris: 1863-1865).
- Françon, Marcel (ed.), 1934. Albums poétiques de Marguerite d'Autriche, Paris, Droz.
- Gay, Victor, 1887-1928. Glossaire archéologique du Moyen Âge et de la Renaissance, Paris.
- GentePoit = La Gente Poitevinrie, recueil de textes en patois poitevin du XVI^e siècle. Édition avec introduction, notes et glossaire, Jacques Pignon (ed.), Paris, d'Artrey (Luçon, imprimerie S. Pacteau), 1960.
- Granges de Surgères, Anatole, 1898. Les Artistes nantais (...) du Moyen Âge à la Révolution, Paris, Charavay Frères.
- Guénée, Bernard, 1987. Entre l'Église et l'État. Quatre vies de prélats français à la fin du Moyen Âge (XIIIe-XVe siècle), Paris, Gallimard.
- Henrard, Nadine, 1998. Le Théâtre religieux médiéval en langue d'oc, Genève, Droz.
- Henrard, Nadine, 2011. «Fatistes des villes, fatistes des champs», in: Leroux, X. (dir.), Vers une poétique du discours dramatique au Moyen Âge. Actes du colloque international organisé au Palais Neptune de Toulon les 13 et 14 novembre 2008, Paris, Champion (Babeliana, 14), 159-183.
- Herbin, Jean-Charles (ed.), 1995. *La mise en prose de la* Geste des Loherains *dans le manuscrit Arsenal 3346*, Presses universitaires de Valenciennes.
- HistBriandC = Quatre histoires par personnaiges sur quatre evangiles de l'Advent à jouer par les petits enfans les quatre dimenches dudit Advent, composeez par maistre François Briand, maistre des escolles de Saint-Benoist en la cité du Mans, Henri Chardon (ed.), Paris, Champion, 1906.

- Hult, David (ed.), 2003. Alain Chartier. Le cycle de La Belle Dame sans mercy, Paris, Champion.
- Jagueneau, Liliane, 2006. «Polymorphisme et variation lexicale chez Rabelais: examen de couples de formes», in: Demonet, M.-L. (dir.), Les grands jours de Rabelais en Poitou. Actes du colloque international de Poitiers (30 août-1er septembre 2001), Genève, Droz (Travaux d'Humanisme et Renaissance, 408/Études Rabelaisiennes, 43).
- Jeanneau, Guillaume (ed.), 1970. Antoine Dufour. Les Vies des femmes célèbres, Genève-Paris, Droz-Minard (TLF, 168).
- Jones, Michael, 1989. «Nantes au début de la guerre civile en Bretagne», in: Bourin, M. (dir.), Villes, bonnes villes, cités et capitales. Études d'histoire urbaine (XII^e-XVIII^e siècle) offertes à Bernard Chevalier, Tours, 105-120.
- Kerhervé, Jean, 1987. L'État breton aux 14e et 15e siècles, Paris, Maloine.
- Koopmans, Jelle (ed.), 2011. Recueil de Florence, Orléans, Paradigme.
- La Lande de Calan (de), Charles (ed.), 1910. Le Baud. Cronicques et ystoires des Bretons, t. 2, Rennes, Société des bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne.
- La Trémoille (de), Louis, 1875. Correspondance de Charles VIII et de ses conseillers avec Louis II de la Trémoille, pendant la guerre de Bretagne (1488).
- Le Lièvre de La Grange, Édouard (ed.), 1858. Voyaige d'oultremer en Jhérusalem, Paris.
- Lecestre, Léon (ed.), 1889. Le Jouvencel par Jean de Bueil, suivi du commentaire de Guillaume Tringant, publié pour la Société de l'histoire de France, Paris, Renouard, t. 2.
- Leguay, Jean-Pierre, 1991. «Un aspect de la sociabilité urbaine: cadeaux et banquets dans les réceptions municipales de la Bretagne ducale au XV^e siècle », in: *Charpiana: mélanges offerts par ses amis à Jacques Charpy*, Rennes, Fédération des sociétés savantes de Bretagne, 349-359.
- Leguay, Jean-Pierre, 2009. Vivre dans les villes bretonnes au Moyen Âge, Rennes, PUR.
- Lemaire, Jacques-Charles (ed.), 2007. La traduction en moyen français de la lettre anticuriale: De curialium miseriis epistola d'Aeneas Silvius Piccolomini, Presses universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq.
- Lemaire, Jacques-Charles, 2009. «Premières attestations lexicales dans le *Mystère de sainte Barbe en cinq journées* », *R* 127, 500-510.
- Leroux, Xavier, 2008. «Essai de localisation du *Mistere de la tressainte Conception de la glorieuze Vierge Marie par parsonages* (Chantilly, ms. Condé 616)», *RLiR* 72, 371-412.
- Leroux, Xavier, 2011. 'Fin sans Fin' Travaux de philologie et études sur le théâtre du Moyen Âge, Dossier d'Habilitation à Diriger des Recherches, Université de Paris IV Sorbonne.
- LivreCœurB = Bouchet, Florence (ed.), 2003. René d'Anjou. Le Livre du Cœur d'amour épris, Paris, Le Livre de Poche (Lettres gothiques, 4567). [Texte de René d'Anjou qui passe une partie de sa vie en Anjou et dont la langue contient «certains traits représentatifs de l'Ouest» (ReJanR, p. 40).]
- Mantellier, Philippe, 1869. Histoire de la communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire et fleuves descendant en icelle, Orléans.

- Marchello-Nizia, Christiane, 1997. *La Langue française aux XIVe et XVe siècles*, Paris, Nathan.
- Marnix de Sainte-Aldegonde (de), Philippe, 1600. *Tableau des differens de la religion*, Leyden, Jean Paets.
- Matsumura, Takeshi, 1999. Compte rendu de *Martin Le Franc. Le Champion des dames*, Robert Deschaux (ed.), Paris, Champion (CFMA, 127-131), 5 vol., 1999 –, *RLiR* 63, 607-621.
- Matsumura, Takeshi, 2004. Compte rendu de GreubRég –, RLiR 68, 598-618.
- Matz, Jean-Michel, 2000. «L'argent des fabriques dans l'Anjou et le Maine du XV^e au milieu du XVI^e siècle», in: Follain, A. (dir.), L'Argent des villages du XIII^e au XVIII^e siècle. Actes du colloque d'Angers (30-31 octobre 1998), Rennes, p. 97-118.
- MémSAN = Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie.
- MémSAT = Mémoires de la Société archéologique de Touraine.
- MémSBGH = Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire.
- Ménard, Philippe, 1980. «'Et ce Biecu le Faveriel': note sur un passage du *Jeu de la feuil-lée*», in: MélLanly, 233-238.
- Ménard, Philippe, 1994. *Syntaxe de l'ancien français*, Bordeaux, Bière (Études Médiévales), 4º éd. revue, corrigée et augmentée.
- MirSMich = Eugène de Robillard de Beaurepaire, «Les Miracles du Mont Saint-Michel. Fragment d'un mystère du XIV^e siècle», *Mémoires de la société d'archéologie de littérature*, *sciences et arts d'Avranches*, t. 4, Avranches, 1873, 2-41. [Fragment d'un mystère vraisemblablement joué au Mont-Saint-Michel au XIV^e ou XV^e siècle et conservé dans un manuscrit du milieu du XV^e siècle.]
- MichelJ = Jodogne, Omer (ed.), 1959. *Jean Michel. Le Mystère de la Passion (Angers 1486)*, Gembloux, Duculot. [Mystère joué à Angers en 1486 contenant plusieurs régionalismes angevins.]
- Montaiglon (de), Anatole (ed.), 1857. Recueil de poésies françoises des XV^e et XVI^e siècles, t. VI, Paris, Jeannet.
- Montaiglon (de), Anatole / Rothschild (de), James (ed.), 1877. Œuvres complètes de Gringore. Tome II, Paris, Daffis.
- Moranvillé, Henri (ed.), 1903. *Inventaire de l'orfèvrerie et des joyaux de Louis I^{er}, duc d'Anjou*, fasc. 1, Paris, Henri Leroux.
- Mortifiement = René d'Anjou. Le Mortifiement de Vaine Plaisance, reproduction du ms. 144 de la Fondation Martin Bodmer, avec une préface de Michel Zink et une traduction d'Isabelle Fabre, Paris, PUF (coll. Sources), 2009. [Texte de René d'Anjou qui passe une partie de sa vie en Anjou et dont la langue contient «certains traits représentatifs de l'Ouest » (ReJanR, p. 40).]
- MystJudHolR = Runnalls, Graham A. (ed.), 1995. Jean Molinet (?). Le Mystère de Judith et Holofernés. Une édition critique de l'une des parties du « Mistere du Viel Testament », Genève, Droz (TLF, 461). [L'éditeur défend l'attribution du texte à Jean Molinet, mais assure que les traits dialectaux y sont rares. On y relève plusieurs occurrences du pronom personnel el au féminin singulier de la P3 (MystJudHolR, v. 223, 668, 1740, etc.).]

- Nobel, Pierre, 2004. «La Transmission des *Quatre Livres des Reis* dans une traduction biblique de terre sainte au temps des croisades», in: *Croisades? Approches littéraires, historiques et philologiques*, J.-C. Herbin et M.-G. Grossel (dir.), Calhiste, Presses Universitaires de Valenciennes, 129-164.
- Nobel, Pierre, 2012. «Un manuscrit anglo-normand de la *Bible du XIIIe siècle*», in: Trotter, D. (dir.), *La recherche actuelle et future sur l'anglo-normand. Actes du Colloque d'Aberystwyth*, 21-22 juillet 2011, Aberystwyth, 23-32.
- Parangon de nouvelles = Le Parangon de nouvelles, éd. critique par le Centre Lyonnais d'Étude de l'Humanisme, Université de Lyon II, G. A. Pérouse (dir.), Paris-Genève, Librairie-Droz, 1979.
- Petitot, Claude-Bernard (ed.), 1825. Collection complète des mémoires relatifs à l'histoire de la France, t. IX. Les mémoires de messire Olivier de La Marche, t. 1, Paris.
- Picot 1890 = Émile Picot, «Fragments inédits de mystères de la Passion, I, La Passion d'Amboise», R 19 (1890), 260-282. [Quelques régionalismes lexicaux confirment l'origine géographique de la Passion d'Amboise (G. Roques, compte rendu de Myst. Pass. Amb. R., RLiR 56 (1992), 335).]
- Piolin, Paul, 1861. Histoire de l'Église du Mans, vol. 5, Paris.
- Port, Célestin, 1870. *Inventaire des archives anciennes de l'hôpital Saint-Jean d'Angers*, Paris, Dumoulin.
- ProvMaine = La Province du Maine.
- RB = Revue de Bretagne.
- Reis, Richard, 1906. «Die Sprache im "Libvre du bon jehan, Duc de Bretagne" des Guillaume de Saint-André (14. Jahrh.)», RF 19 (1906), 76-129.
- ReJanR = Roussineau, Gilles (ed.), 2012. *René d'Anjou. Regnault et Janneton*, édition et traduction, Genève, Droz (TLF, 610). [Texte de René d'Anjou où l'éditeur relève plusieurs traits de l'Ouest.]
- RHO = Revue historique de l'Ouest. A1, Documents.
- Rigamonti, Anna, 1997. «Guillaume Cretin: la contribution d'un rhétoriqueur à l'enrichissement du français», *MF* 39/40/41, 431-450.
- Rivaud, David, 2004. *Bourges, Poitiers et Tours: les villes, le roi, l'État (vers 1440 vers 1560)*, Lille, Atelier national de reproduction des thèses.
- Roques, Gilles, 1989. «Les régionalismes dans le Roman de la poire», Bulletin du Centre de Romanistique et de Latinité Tardive. Actes du Colloque sur l'ancien provençal, l'ancien français et l'ancien ligurien (Nice, septembre 1986), Université de Nice, 267-276.
- Roques, Gilles, 1995. «Peler la châtaigne et ses congénères», in: Simoni-Aurembou, M.-R. (dir.), Dialectologie et littérature du domaine d'oïl occidental: lexique des plantes. Actes du 5^e colloque tenu à Blois-Seillac du 5 au 7 mai 1993, Fontaine-lès-Dijon, Association bourguignonne de dialectologie et d'onomastique, 15-23.
- Roques, Gilles, 2008. «La localisation du *Nouveau Pathelin*», in: Van Hemelryck, T. / Colombo Timelli, M. (dir.), *Quant l'ung amy pour l'autre veille. Mélanges de moyen français offerts à Claude Thiry*, Turnhout, Brepols (Texte, Codex & Contexte, 5), 75-81.

- Roques, Mario, 1929. Compte rendu de MélJeanroy, R 55, 266-277.
- Rosenzweig, Louis (ed.), 1895. Cartulaire général du Morbihan: recueil de documents authentiques pour servir à l'histoire des pays qui forment ce département, Lafolye.
- Rothschild (de), James (ed.), 1882. Le Mistère du Viel Testament. IV, Paris, Firmin-Didot.
- SAHNLA = Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique.
- SALSAAM = Société d'archéologie, littérature, sciences & arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain, Avranches.
- Salverda de Grave, Jean-Jacques, 1928. «Sur une forme française de *paucum*», in: Mél-Jeanroy, 149-152.
- Saudau, Louis-Claude, 1886. Saint-Jean d'Angély, d'après les archives de l'échevinage et les sources directes de son histoire, Saint-Jean d'Angély, J.-B. Ollivier.
- Scheurer, Rémy (ed.), 1969. Correspondance du cardinal Jean du Bellay, Paris, Klincksieck.
- SChristofleS = Servet, Pierre (ed.), 2006. *Maistre Chevalet. La Vie de sainct Christofle*, Genève, Droz (TLF, 579). [Le texte compte quelques régionalismes du sud-est du domaine galloroman (*RLaR* 112 (2008), 276-277).]
- Seefeldt, Paul, 1908. Studien über die verschiedenen mittelalterlichen dramatischen Fassungen der Barbara-Legende, nebst Neudruck des ältesten "Mystère français de sainte Barbe en deux journées".
- SHAB = Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne.
- Terrebasse (de), Alfred (ed.), 1835. Histoire du chevalier Paris et de la belle Vienne, Paris, Crozet.
- Thom, Michel, 1981. «Les occidentalismes dans les "Quinze joies de mariage"», in: Varvaro, A. (dir.), Atti del XIV congresso internazionale di linguistica e filologia romanza, Napoli, 15-20 Aprile 1974, Naples/Amsterdam, G. Macchiaroli/J. Benjamins, 53-72.
- Thompson, John Jay (ed.), 1999. Wauchier de Denain. La Vie mon signeur Seint Nicholas le beneoit confessor, Genève, Droz (TLF, 508).
- Travers, Nicolas, 1836. Histoire civile, politique et religieuse de la ville et du comté de Nantes, Nantes.
- Tuetey, Alexandre (ed.) 1881. *Journal d'un bourgeois de Paris, 1405-1449*, Paris, Champion.
- VaillMarVM = Vielliard, Françoise / Merrilees, Brian, « *La vaillance des Marseillaises*. Un poème français du XV^e siècle en l'honneur des femmes (Angers, Bibl. mun. 498, f. 428-433)», *R* 120 (2002), 28-62. [Court poème de 250 vers, conservé dans un manuscrit du milieu du XV^e siècle. La langue « semble autoriser une provenance occidentale » (VaillMarVM, p. 35).]
- Weiss, Charles (ed.), 1844. Papiers d'État du cardinal de Granvelle d'après les manuscrits de la bibliothèque de Besançon, t. V, Paris, Imprimerie royale.
- Williams, Harry F., 1951. «Prose versions of *Floriant et Florete*», *Modern Philology* 48/4, 217-220.

Zink, Gaston, 1997. *Morphosyntaxe du pronom personnel (non réfléchi) en moyen français: XIVe-XVe siècles*, Genève, Droz (Publications Romanes et Françaises, 218).

- Charles de Hongrie C.: Texte de la fin du XV^e s. dont l'étude fait ressortir que «la majorité des traits morphologiques, à l'origine dialectaux, relèvent soit de l'E et de l'O, soit du S-E et du S-O» (Charles de Hongrie C., p. XXXVI), mais des traits de l'Ouest discutés ici sont relevés.
- GuillSAndréJehC: Le caractère régional de la langue du *Libvre du bon Jehan, Duc de Bretaigne* (ca. 1390) de Guillaume de Saint-André, notaire d'origine bretonne au service du duc de Bretagne Jean V, a notamment été étudié dans Reis 1906.
- JPrierM: Texte de Jehan du Prier joué à Angers en 1455, conservé dans un manuscrit dont la langue a «un coloris picard» (JPrierM, p. XXII). Notre étude fait apparaître plusieurs formes régionales occidentales.
- MerlinSR: Édition ponctuellement établie d'après le ms. *B* qui «est nettement marqué par des traits dialectaux qui le rattachent au domaine anglo-normand» (MerlinSR, p. XCIX), mais dont la langue est aussi «teintée de picardismes» (MerlinSR, p. XLIII).
- OUDIN, *St Genis* M.S.: Conservé dans le ms. BnF, fr. 12537 (1507), le texte de Jean Oudin a probablement été joué à Plessis-lès-Tours (anc. Montils-lès-Tours) (Indre-et-Loire) en 1490. À côté des traits de l'Ouest étudiés ici, nous constatons l'emploi de *non* au lieu de *ne* (par ex. aux v. 3287 et 3912), de la graphie *fillie* "fille" 343 et de la forme brève du pronom adverbial *en* (par ex. au v. 3058) qui orientent vers le domaine francoprovençal (Leroux 2008, p. 374-378).
- PacJobM: Texte «écrit dans une région comprenant le Centre-ouest (Anjou, Touraine) et le Sud-ouest (Poitou, Aunis, Saintonge)» (PacJobM, p. 46; voir aussi GreubRég, p. 38).
- QJoyesR: Texte édité d'après un manuscrit « d'origine angevine » (QJoyesR, p. XXXVI). Œuvre sans doute originaire de « la partie sud de la France occidentale » et peut-être du « nord du Poitou » (QJoyesR, p. XXXVII; voir aussi Thom 1981).
- VengRagR: À côté de nombreux traits distinctifs du Nord-Est et de l'Est, le texte contient plusieurs occidentalismes (G. Roques, compte rendu de VengRagR, RCrit-PhR 4-5 (2003-2004), p. 124-137).